



QUEL MONDE ASSOCIATIF DEMAIN ?

*Des limites actuelles de l'action associative
aux moyens de les dépasser*

Journée d'étude acteurs-chercheurs

Samedi 21 Novembre 2020

Co-organisateur : Collectif des associations citoyennes (CAC) – Mouvement pour l'économie solidaire (MES) – Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) – Transiscope – Institut Polanyi France – Le Mouvement associatif

Avec le soutien de



QUEL MONDE ASSOCIATIF DEMAIN ?

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020

SYNTHESE DES INTERVENTIONS ET DES ECHANGES

Marie-Catherine Henry souhaite la bienvenue au nom du **Collèges d'études mondiales - FMSH** et plus particulièrement du **programme de recherche Démocratie et économie plurielles** dont la vocation est entre autres de favoriser des temps d'échanges, de réflexion et de travail entre acteurs et chercheurs.

Elle rappelle la première programmation de cette journée en mars 2020 :

plutôt que de la reporter une nouvelle fois le choix a été fait de la maintenir en visio-conférence mais aussi de changer légèrement la thématique afin d'opérer un focus plus resserré sur le monde associatif pour deux raisons.

Ce que nous traversons depuis le début de l'année met encore davantage l'accent sur l'importance des associations en tant qu'espaces de solidarité et sur la capacité d'auto-organisation des citoyens.

Parallèlement, ce que nous traversons depuis le début de l'année met aussi une nouvelle fois l'accent sur cette invisibilisation, ce manque de prise en compte auxquels est confrontés le monde associatif. En témoignent l'oubli des associations dans le plan de relance et leur quasi-absence du discours politique ambiant.

L'objectif de la journée est dans un premier temps d'aborder les difficultés, les limitations, les obstacles et les dangers, pas tous, la matinée n'y suffirait pas, auxquels les associations sont confrontées et dans une seconde partie de s'attarder sur ce qui fait la vitalité des associations. Leur capacité à inventer et à construire, à mettre en œuvre des dispositifs en un mot à être vivantes.

L'idée est de ne pas s'enfermer dans un discours de victimisation, tout en restant très lucide et vigilant sur les contraintes, mais de faire valoir la capacité offensive des associations.

Donc, pour schématiser, ce matin sera consacré à un scénario pessimiste, celui des tentatives d'affaiblissement du monde associatif et cet après-midi à un scénario optimiste, celui du renforcement des initiatives.

Avec en ligne de mire de cette journée de pouvoir élaborer des perspectives pour le futur et d'engager d'autres temps de réflexion ensemble.

Bruno Lasnier (Mouvement pour l'économie solidaire - MES)

Quel avenir pour les associations ? Qui aurait pensé en 1901 qu'un siècle plus tard les citoyens se seraient saisis à ce point de cette convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ?

Dans un monde dirigé par le profit, 1 500 000 associations œuvrent aujourd'hui en France dans un autre but que s'enrichir, au service de l'intérêt collectif ou d'une mission d'utilité sociale ; cela dans tous les domaines de l'activité humaine et dans une économie hybridant solidarité, redistribution et marché. Alors pourquoi ces citoyens qui exercent leur liberté

de s'associer pour répondre ensemble à un besoin peinent-ils à être reconnus ? Pourquoi semble-t-il impossible d'imaginer une journée de grève générale des associations pour défendre la subvention ou la prise en compte du bénévolat comme ressource comptable ? Si l'avenir du monde associatif passe par sa capacité à résister à la marchandisation de la société, il passe tout autant par une nécessité de faire émerger une conscience collective du modèle alternatif qu'il propose. Résister, se renforcer et innover dans notre façon de faire société, voilà quelques pistes pour nourrir les réflexions de notre journée.

Jean-Baptiste Jobard (Collectif des associations citoyennes - CAC)

Plus qu'un mot d'introduction, un mot de transition pour présenter la première table-ronde et expliquer pourquoi c'est ce sujet qui va introduire la journée :

Comme vous le savez sans doute, le CAC a 10 ans en 2020, beaucoup connaisse le travail réalisé durant cette décennie. Je signale d'ailleurs que nous avons documenté cette action avec un [livre](#). Beaucoup d'enseignements peuvent être tirés de ces 10 ans et notamment l'évolution des préoccupations centrales. L'une d'elles était cette tendance lourde à la marchandisation des associations ; sur la décennie cette évolution a été complétée avec d'autres points d'analyse primordiaux. Nous avons vu émerger la question de la restriction des libertés d'action des associations du fait de cette marchandisation mais aussi des restrictions d'ordre juridique, du droit et cela nous a conduit à interpeler le gouvernement, notamment Gabriel Attal chargé de la vie associative à l'époque. En raison du manque de répondant nous avons décidé de créer l'Observatoire des libertés associatives puisque nous avons des difficultés à faire que nos interlocuteurs institutionnels se sentent concernés par cette question. Nous nous sommes attelés pendant 18 mois à documenter ce qu'on peut appeler la restriction des libertés associatives et cela grâce à un travail acteurs/chercheurs. Un comité scientifique s'est mis en place sur l'impulsion de Julien Talpin et nous avons pu produire ce rapport qui a été présenté à la fois à la presse et à des parlementaires le 6 octobre 2020.

Le scenario de l'affaiblissement

L'état des libertés associatives en France

Présentation du premier rapport de l'observatoire des libertés associatives. Fruit de deux ans de travail et de l'étude de cent cas d'atteintes aux libertés démocratiques des associations, ce rapport documente la façon dont le cadre actuel de l'exercice de la citoyenne collective est mis à mal par une pluralité d'entraves matérielles, discursives, judiciaires ou policières.

Intervenants : Camille Champeaux (Collectif d'organisations de solidarité internationale et de mobilisation citoyenne – [CRID](#)), Julien Talpin (Cnrs)

Camille Champeaux

Le CRID est un collectif d'une cinquantaine d'organisations de la solidarité internationale qui existe depuis une quarantaine d'années. Au courant de l'année 2017 ses membres ont commencé à discuter entre eux des questions de criminalisation de la société civile.

Ce qui sous-entend de définir ce qui est criminel. Certaines choses deviennent criminelles, on en prend l'habitude et on ne se questionne plus. Il y a des choses qu'on s'empêche de faire, qu'on ne fait plus et cela restreint nos libertés.

Ce qui sous-entend de définir ce qui est criminel. Certaines choses deviennent criminelles, on en prend l'habitude et on ne se questionne plus. Il y a des choses qu'on s'empêche de faire, qu'on ne fait plus et cela restreint nos libertés.

Au CRID nous avons pris à bras le corps cette question de la criminalisation avec l'entrée assez spécifique des poursuites bâillonnées, c'est-à-dire toute action stratégique menée par des représentants des pouvoirs économiques ou institutionnels visant à empêcher le débat public ou l'expression d'une critique. Ce sont les actions en justice, typiquement intentées par de grosses multinationales contre des associations, des journalistes qui osent critiquer, dénoncer leurs activités souvent dans des territoires à l'étranger.

Ce qui est remarquable dans les poursuites bâillonnées c'est la disproportion des moyens entre l'attaquant et l'attaqué. Il n'y a aucune commune mesure entre le groupe Bolloré qui attaque un ou deux journalistes ... les moyens ne sont pas proportionnés. On se rend vite compte que la notion de justice est relative. La

justice au sens de l'institution sert à ceux qui ont les moyens de s'en servir et notamment les moyens financiers. On voit à quel point l'aspect financier joue dans la capacité à se défendre efficacement ou pas.

C'est donc là que nous avons donc commencé.

Ensuite nous avons fréquenté d'autres groupes d'acteurs qui se disaient ou se sentaient criminalisés, en tout cas dénonçaient le fait que leurs libertés, pas forcément en tant qu'association mais aussi en tant que citoyens, de s'exprimer, de militer, de faire des actions, ou leur liberté de vivre était mise en danger par le rétrécissement des espaces de liberté que l'on connaît en France. Sur ce terme de rétrécissement nous avons été pas mal bousculés Parce qu'au CRID nous sommes dans un milieu associatif « classique » (la Cimade, le Secours catholique, Terre solidaire, ...) qui représente un certain milieu social ... et lorsque nous avons été confrontés à d'autres acteurs associatifs nous avons été confrontés à un autre discours : « *ce que vous vous appelez rétrécissement de l'espace de liberté pour nous c'est un espace qui n'a jamais existé en réalité, il a toujours, ou depuis longtemps, été rétréci* ». Nous avons notamment eu ce type de retour de la part des comités justice et vérité (justice et vérité pour Adama, mais il y en existe beaucoup d'autres). Ils se sont un peu moqués de

cette tendance que nous avons à avoir peur alors qu'eux savaient depuis longtemps que ce rétrécissement existait.

Tout cela a mené à des réflexions et discussions, à reconsidérer la question de l'espace démocratique et la façon dont il existe. Nous avons été aidés par la mobilisation des gilets jaunes en 2019 avec l'explosion de cette sensation de restriction des libertés en France et la dérive d'un Etat qui devenait répressif et autoritaire. Au-delà des gilets jaunes, avec les mobilisations sur la question du climat, nous avons vu des acteurs que nous n'avions pas l'habitude de voir ... des gens jeunes, « gentils », qui faisaient des actions non violentes (des actions comme les portraits de Macron dérobés par des militants d'Alternatiba, avec un impact financier pauvre au regard de ce qu'elles dénonçaient), des sit-in, de la désobéissance civile réprimés de façon ubuesque ...

Le fait donc qu'il y a des gilets jaunes et des militants climat a conduit tous ces groupes à se parler dans la mesure où il y avait plusieurs franges de la population en France qui étaient confrontées à une répression forte alors qu'avant elle était plutôt réservée aux quartiers populaires. Ce contexte, à défaut d'être très motivant, a permis à tous ces gens de se parler et d'établir ensemble l'histoire de la répression, de la violence étatique en

France. Cela a aussi permis que des milieux comme les nôtres puissent commencer à déconstruire cette notion de violence légitime de l'Etat et cette notion de liberté, de droits citoyens puisque nous avons été attaqués nous aussi par des pouvoirs répressifs.

Ce qui pose question sur la société : le projet de loi sécurité globale (loi qui va permettre d'interdire la captation d'images vidéo des forces de police lors de leurs interventions. On a vu comme c'était important de ne pas laisser le monopole du récit aux détenteurs de la violence de l'Etat) et le projet de loi séparatisme renommé projet de loi confortant les principes républicains (c'est un fourre-tout, plusieurs articles sont problématiques pour les associations : le 6 qui contraint les associations demandant une subvention à signer un contrat d'engagement républicain à respecter les valeurs de la République ... qui les examine et décide si elles sont respectées ou non ? ... l'article 8, problématique pour des organisations comme le CRID ou le CAC qui sont des collectifs d'associations puisqu'il révisé les règles en ajoutant la possibilité d'imputer les agissements de certains membres pour dissoudre associations). J'aurais aussi eu des choses à dire sur les axes identifiés en commun, ce qu'il serait nécessaire de faire collectivement.

Julien Talpin partage un diaporama de présentation du rapport de [l'Observatoire des libertés associatives](#) visant à documenter les atteintes aux libertés démocratiques qui est aussi une tentative de faire un front commun entre une coalition associative et de chercheurs.

C'est une belle rencontre entre chercheurs et associations. L'idée est apparue suite à une rencontre avec un secrétaire d'Etat qui ne constatait pas de diminution des libertés associatives, trouvait que la loi 1901 était plutôt bien respectée, qu'il était facile de créer des associations. Il nous invitait donc à lui montrer

Sur le fil de discussion

Grégory Autier : bonjour, avez-vous identifié la démarche d'inspection engagée par l'Etat en direction de la FCSF "réseau jeunes" suite à la rencontre récente entre Mme El Haïry et des jeunes de ce réseau le 22 octobre dernier ? Qu'en pensez-vous ?

Julien Talpin : Absolument, on a bien repéré :) D'autant que la Boite sans projet, qui animait la réunion à Poitiers, faisait déjà partie des 100 cas en lien avec d'autres affaires

un éventuel problème. La plupart des restrictions documentées sont légales mais elles nous semblent problématiques d'un point de vue démocratique. Le rapport est donc en quelque sorte une réponse à cette invitation.

Un front commun entre acteurs associatifs et chercheurs a été constitué, l'Observatoire des libertés associatives est porté par la Coalition pour les libertés associatives regroupant associations et fédérations d'associations.

Une première étape a consisté à visibiliser ces pratiques qui passent sous le radar. C'était un moyen de les mettre à mal et de favoriser l'auto-organisation des citoyens et la critique.

A partir de cette feuille de route nous avons mis en place une méthodologie. La demande des associations était que les chercheurs « *fassent un truc le plus carré possible* » en sortant d'un discours associatif pouvant paraître victimaire pour parvenir à objectiver ces phénomènes de restrictions et d'entraves.

Nous avons essayé dans les 100 cas réunis d'avoir des éléments de preuves. C'est un chiffre assez important et qui permet d'avoir une diversité des cas.

Le [rapport](#) est paru en octobre 2020 sous le titre **Une citoyenneté réprimée - un état des lieux des entraves aux actions des associations**. Il détaille donc 100 cas à partir d'enquêtes, d'entretiens, d'articles de presses, de travail d'archives ... ce qui n'a pas été si facile parce qu'il y a beaucoup d'auto-censure. Tout type d'association dans différents domaines sont concernées ... évidemment les associations qui sont dans le plaidoyer, la défense des droits mais aussi des associations qui ne sont pas structurellement dans ce type d'enjeux ... il arrive qu'elles se fassent taper sur les doigts. Nous avons fait une cartographie pour montrer que cette réalité est présente partout. Il y a donc une dimension systémique liée au fonctionnement de la démocratie en France, au rapport entre l'Etat et les institutions et les associations, la société civile.

Nous avons construit une typologie en distinguant 4 formes d'entraves aux libertés associatives :

- ✓ Les entraves discursives et les disqualifications (on s'attaque la réputation des militants associatifs)
- ✓ Les entraves matérielles (les plus fréquentes, les coupes de subvention sanction suite à des critiques, difficulté à accéder à des locaux, ...)

Georges Wahnich : Depuis plusieurs années, les institutions publiques dans le secteur social et emploi (Pôle Emploi, CCAS, Missions locale, service sociaux...) rencontrent une baisse importante de fréquentation des personnes pour accéder à ces services publics. L'absence de ces publics s'explique par une déception du service rendu aux usagers. Face à ce constat, ma question est la suivante : Est-il possible de revoir le statut des associations comme des acteurs qui facilitent le lien de proximités sur le territoire, puisque nos institutions publiques sont « boudées ». Un exemple de terrain : la Mairie de Choisy le Roi a envoyé une lettre aux associations pour se préparer à la deuxième vague du COVID.

La Coop des Communs : Les chercheurs sont bénévoles ?

Dominique : Force est de constater que la loi sécurité qui est en train d'être votée fait fit de ce travail..

Julien Talpin : On est bien d'accord

Dominique : Oui. Celle-ci [la loi LPR] hérise tous les universitaires et les chercheurs. Criminaliser un blocage d'université et traiter les occupants d'islamo-fasciste est assez incroyable !

Julie : autre lien complémentaire : la convergence des luttes sur l'accès aux droits transcender / dépasser en redonnant la parole aux personnes concernées par l'accès aux droits : les dits-invisibles donner la parole aux ambassadeurs (personnes concernées - démarches participatives) dont le discours est parfois plus percutant pour les politiques, les élus, les citoyens que les militants.

PE : Madame El Hairy est un disciple de Brecht : si la jeunesse ne vous convient pas vous n'avez qu'à changer de jeunesse !

Patricia Coler- Ufisc : Sur la question de la jeunesse, il faut peut-être aussi interroger l'orientation prise avec le SNU..

Alain Lemarchand : Toujours Sarah El Hairy propose dans son rapport que les volontaires du SNU soient impliqués dans une journée nationale dans tous les lycées de France à l'occasion du Giving Tuesday. C'est ça sa notion de l'engagement des jeunes !

- ✓ Les entraves judiciaires et administratives (accès à des agréments, amendes, ...)
- ✓ Les entraves policières et physiques (répression plus dure, plus rares)

Le rapport se conclut par un certain nombre de recommandations construites avec les associations et réfléchit à des déclinaisons locales notamment avec certaines collectivités. Il y a en fait 3 façons de mettre à mal ces pratiques :

- ✓ Reconnaître la fonction démocratique des associations
- ✓ Protéger avec un arsenal juridique mieux connu
- ✓ Soutenir en donnant les moyens de l'interpellation citoyenne

Il existe d'autres pistes avec l'organisation démocratique, des idées sur comment mieux gérer les conflits entre les acteurs collectifs et les institutions. Ce que nous documentons ici interroge la fabrique des décisions publiques et plus profondément encore le monopole sur la décision que pensent pouvoir s'arroger les élus locaux ... ce qui peut rendre la présentation du rapport compliquée, cela dépend avec quels élus bien sûr.

Nous invitons en fait à une révolution copernicienne. Dans la culture politique et la nature des relations entre Etat et société civile il y a très clairement une domination de l'Etat sur les associations qui sont structurellement dans une situation de vassalité politique d'autant plus délétère que dans un gouvernement représentatif où l'abstention est devenue majoritaire il n'est plus possible que les élus décident tous seuls.

Ce que nous défendons c'est une façon d'avoir une autre perspective sur la critique, de plaider pour sa protection constitutionnelle. Il est nécessaire de faire une vraie place institutionnelle à la critique.

Jean-Baptiste Jobard : ce n'est qu'un début, on peut faire remonter encore des cas qui seront étudiés par l'équipe de l'Observatoire. Il y a un travail collectif à continuer autour des pistes et la pertinence de leur priorisation. Ce rapport est présenté à des collectivités territoriales et c'est donc l'occasion de sensibiliser localement.

Camille Mortelette - LMA-HdF : un exemple du rapprochement chercheurs-associations en région <https://lmahdf.org/mission-recherche-et-developpement/>

Dominique : Concernant l'efficacité de nos associations dites citoyennes de terrain, ne pensez-vous pas que la seule façon d'être efficace est de faire vraiment réseau ? Oui Camille manquent les maillages !

Marie-Elodie Lenne : La stratégie de mise en concurrence (volontaire ?) des acteurs associatifs a tendance à limiter les entraides inter associatives. D'où la difficulté à faire front ensemble...

Georges Wahnich : Quid des fortes associations Croix Rouge, secours populaire, resto du cœur... pour faire poids à nos hommes politiques

Florian Covelli : Merci Julien et Camille pour vos interventions. La connaissance est un enjeu de reconnaissance fondamental. C'est particulièrement important aujourd'hui pour le rôle démocratique des associations et leur fonction d'interpellation du monde associatif.

L'Institut français du Monde associatif a réalisé une consultation sur les besoins de connaissance du monde associatif. La question démocratique ressort très fortement.

Daniel : Le cas du changement de majorité municipale ne semble pas avoir été étudié par l'observatoire. Le tissu associatif local, qui constitue l'essentiel des associations citoyennes, peut être profondément perturbé par ce changement, notamment par autocensure et crainte de perdre les subventions.

Julien Talpin : n'hésitez pas à nous écrire à moi ou mon collègue Antonio Delfini : julien.talpin@univ-lille.fr antonio.delfini@alinksy.fr

Questions / réponses :

Où en est la mission parlementaire qui est la dernière des 12 propositions ?

Julien Talpin : La majorité n'a pas fait preuve d'enthousiasme pour poursuivre les travaux, les groupes d'opposition sont plus intéressés. D'autres rendez-vous sont prévus.

L'Observatoire a-t-il été financé ?

Julien Talpin : Oui, par des fondations privées au niveau européen. D'autres organisations mènent des travaux similaires en Europe (Pologne, Italie, Hongrie, ...).

On peut avoir la liste des autres dans les autres pays ?

Jean-Baptiste Jobard : Elle sera communiquée ultérieurement.

Camille Champeaux : le Crid travaille avec des partenaires plutôt hors de l'UE. Au niveau international on constate des alertes, ça peut toujours être pire. Par exemple, les « empêchements » qu'on voit ailleurs (et « pas encore » en France) comme des coupures d'Internet avant et après les manifestations. Ce que je remarque avec une accélération ces dernières années c'est qu'il y a une critique plus systémique ainsi qu'une sensation commune d'interdépendance.

La question du LIEN entre collectivités territoriales / élus - Efforts des associations à rendre lisible leurs actions, que leurs actions ne sont pas qu'une charge pour la collectivité mais un investissement pour le collectif (proximité / local) améliorer la discussion entre les acteurs

Julien Talpin : On aimerait s'intéresser à ce qui se passe en amont, la face invisible de l'iceberg ; aux pratiques d'auto-censure qui contribuent à la restriction des libertés associatives. La culture associative peut jouer dans ce sens.

Dans la droite ligne des lois cités par Camille, il faut mentionner aussi la loi LPR en discussion actuellement qui prévoit un art. limitant la liberté de se rassembler au sein des universités. (Ça pourrait donc toucher potentiellement les associations étudiantes !?)

Julien Talpin : je suis à la fois universitaire et en lien direct avec les acteurs associatifs ... ces lois qui veulent museler les universités touchent les deux. Elles font vraiment flipper. Il faut faire front commun, ces lois ciblent aussi les universitaires avec leur disqualification et la remise en cause de leur légitimité. Au lieu de regarder la vérité on casse le thermomètre et on attaque les universitaires qui pointent les difficultés. Malgré tout il n'y a pas de réactions importantes ... une certaine indifférence ... cela interroge. Amnesty International prépare une campagne sur la dissolution du CCIF. Les alliances entre universitaires et chercheurs permettent de produire des choses intéressantes pour les sciences sociales et les connaissances en générale.

Quels liens peuvent être envisagés avec des universités populaires pour ne pas laisser ces réflexions qu'entre chercheurs et universitaires ?

Julien Talpin : ces liens se font naturellement, ces questions irriguent la société. En fait le rapport a été essentiellement présenté aux acteurs. Il faut faire front commun mais aussi faire nombre, mobiliser, diffuser ces perspectives pour afficher des rapports de force.

Camille : on a souvent tendance à se tromper dans la façon de présenter les choses en voulant inviter les gens à se mobiliser pour nos causes mais on peut aussi aller dans les mobilisations des autres, faire des ponts entre les diverses mobilisations. Le nombre existe déjà, aller voir les combats des autres permet aussi d'alimenter un combat commun. Ce qui manque se sont les discours commun ... la masse existe déjà.

L'actualité de « l'offensive philanthropique »

Axe fort du développement du plan "vie associative" du gouvernement, l'ambition d'inventer une "philanthropie" à la française a connu des développements récents avec la remise du rapport El-Hairy et la mission du Rameau "accélérer les alliances stratégiques entre associations et entreprises". État des lieux et discussions.

Intervenants : Gilles Rouby (Collectif des associations citoyennes - CAC), Frédérique Kaba (Fondation Abbé Pierre)

Gille Rouby

Nous avons maintenant une heure devant nous pour tenter de décrypter ce qui se joue actuellement dans la mise en œuvre des politiques actuelles, dans le champ de la vie associative, et aussi de l'ESS. Je suis content de partager cette présentation avec Frédérique Kaba, car paradoxalement le Collectif des Associations Citoyennes a assez peu d'échanges réguliers avec les associations qui structurent le champ de la solidarité. Dans notre entretien préalable, nous avons pu vérifier le regard commun que nous portons sur la spirale dans laquelle nous entraînent les politiques actuelles, et l'arrivée organisée du monde de l'entreprise et de la finance dans un secteur qui a d'abord un immense besoin de relations humaines. Cette table-ronde donne la parole à 2 acteurs associatifs avec leur analyse et l'état de leurs recherches.

Les associations citoyennes, le nouvel associationnisme du XXI^e siècle

Nous sommes toutes et tous dans cet atelier des acteurs, militants, bénévoles ou professionnels, engagés dans des champs d'action bien divers. Et je porte ce vœu que le ciment commun de nos actions soit celui des solidarités. Cette référence au champ de la solidarité est pour moi essentielle dans la compréhension de la spécificité du secteur associatif, et de l'importance de ce qui est en jeu. On l'appelle parfois le vivre ensemble, ou le lien social, on fait parfois référence aux humanités ou aux relations de personnes à personnes. Dans une acception militante on convoque les notions de droits fondamentaux, de droits culturels ou de droits humains.

Sur le fil de discussion

Julie : merci pour vos propos, sur le bénévolat, mais peut-on aussi questionner les limites du bénévolat dans de grosses associations (fusions d'asso qui deviennent limite de grosses entreprises qui gèrent un gros budget) est-ce ce simple pour des membres de CA bénévoles (en termes de temps, professionnalisation, gestion éthique des RH, prévention des risques psychosociaux dans les asso pour les salariés...)

J-B Jobard CAC : à propos du cabinet KPMG : lien ici vers la lecture critique par le CAC du rapport que KPMG avait rédigé sur l'évolution des associations :

<http://www.associations-citoyennes.net/?p=10469>

Georges Wahnich : La situation du COVID est une opportunité pour inviter nos Elus de revisiter les rapports politique/association. Les villes ont plus que jamais aujourd'hui besoins nos associations face à la crise du COVID

Michèle Riot-Sarcey : Historiquement, l'association au XIX^e siècle, avant la mise en œuvre du syndicalisme, prend d'abord la forme de l'auto-organisation avec les sociétés mutualistes qui évoluent jusqu'au sociétés de résistance

J-B Jobard CAC : à propos de la grenouille ou du crabe plongée dans l'eau chaude :

<http://etrange-savoir.over-blog.com/2015/11/la-grenouille-dans-l-eau-chaude.html>

Et lorsqu'on aborde le champ politique on évoque la définition d'un nouveau contrat social, de l'État providence ou la nécessité de services publics développés et présents sur tout le territoire.

On essaie de penser le monde sous l'angle des communs, terme à la mode dans les sphères militantes, mais qui demande à mieux être compris pour l'instituer comme un objet, un référent que l'on puisse partager.

Le domaine de nos actions se situe au plus près des habitants, qu'on nomme plus volontiers des personnes quand d'autres n'y voient que des publics, des individus, voire même des clients. Loin d'être marquées par des défaillances et des manques nous y voyons un ensemble possédant une expérience, une culture, un parcours de vie. Mais nous y décelons aussi le poids des discriminations et des oppressions. Les appels à projet auxquels nous sommes amenés à répondre font maintenant systématiquement référence à une nécessité d'inclusion, par l'emploi, par le logement, par la culture... Pour notre part nous avons une forte tendance à transformer cette commande publique en travaillant sur les mécanismes de l'exclusion, pour rendre les personnes actrices de leur vie, dénouer les fils barbelés qui les enferme dans un statut : celui de la précarité, de la pauvreté, de l'oublié, personnes sans culture, sans passé, sans formation... (sans-dents oseront certains).

Voilà la diversité du monde associatif, et ce que sont les associations citoyennes. Celles qui se donnent pour objectif l'agir ensemble dans une multitude d'expériences locales, d'initiatives citoyennes, dans des collectifs autoorganisés qui épousent parfois la forme associative que permet la loi 1901. Cette loi qui nous dit 2 choses essentielles : 2 personnes suffisent pour constituer une association dont l'objectif est l'intérêt général. Les associations se donnent pour finalité de mettre « en

commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » La non-lucrativité est établie comme principe.

Le fait même d'établir que partout en France, dans chaque village, chaque quartier, 2 personnes peuvent se saisir d'une question publique (la gestion de l'eau, l'aide aux plus démunis, la sauvegarde d'espaces agricoles ...) pour exercer leur droit de regard et d'intervention constitue un modèle unique et inaliénable. Il faut mesurer ce que cela veut dire quand on aborde le sujet de la financiarisation ou de la marchandisation de l'action associative. La loi ne cantonne pas l'intervention citoyenne à la simple reconnaissance du bénévolat. Elle ne donne ni aux institutions publiques, ni aux entreprises, la gestion de programmes de bénévoles encadrés.

Pour comprendre ce qui est en jeu, et comment la situation française ne relève pas d'une vision moderniste mais s'inscrit dans la déjà longue histoire du néolibéralisme, je voudrais faire un détour par le pays de la liberté que sont les USA, pays qui encourage les entreprises à développer un système de bénévolat et de philanthropie. Il s'agit de développer le bénévolat dans des for-profit organizations, (littéralement « pour gagner de l'argent »), dans des government organizations, ou par le corporate volunteering (le volontariat). Cette politique ne vient pas de nulle part.

Elle a pris corps en 1997, à l'occasion du sommet de Washington consacré à une grande politique du volontariat, présidé par Colin Powell, et sous l'égide des Présidents et ex-Présidents américains et bien sûr des grandes entreprises américaines. « *L'Amérique a besoin de volontaires* ». Un article du Monde explique bien comment « *Le géant du téléphone AT&T (American Telephone & Telegraph), rendu tristement célèbre en 1996 pour avoir licencié ses salariés par dizaines de milliers, redore son blason en envoyant cinq cents volontaires aider les habitants des États sinistrés par des inondations.* » Et Bill Clinton lance cet appel : « *Nous devons susciter un nouveau sentiment national d'obligation, un nouveau sens du devoir, une nouvelle vision du service.* ».

Pourtant, face à cet appel massif au volontariat, certaines voix, dans le camp démocrate, s'élèvent. Il s'agirait selon eux de « *bricoler un système qui ne marche pas, plutôt que de le transformer* ». « *Proclamer qu'il faut des bénévoles pour venir en aide aux pauvres, c'est un aveu d'échec terrible. Cela veut dire que la collectivité ne joue pas son rôle. Il ne fallait pas couper l'aide publique aux pauvres : le travail des volontaires ne remplacera jamais, en qualité et en quantité, ce que faisait l'Etat* »

J'aurai pu prendre d'autres exemples, comme celui de la Big Society en Angleterre qui définit clairement 2 enjeux : un enjeu économique d'ouverture des marchés, et un enjeu de société, induisant un retrait considérable de l'État quant à ses responsabilités envers les plus vulnérables. Le transfert de jusqu'à 25 % des contrats de service public aux secteurs privé et bénévole est clairement affiché, et le Service national universel, érigé comme mesure phare par David Cameron, est un véritable passage en force sur toutes les politiques

jeunesse. On voit les similitudes avec ce qui se passe en France, qui, loin d'innover, va puiser dans ces modèles anglo-saxons dont la recherche a analysé les limites, les déviances, et les impasses.

Clairement affiché aux USA ou en Angleterre comme plan, ou politique publique, on retrouve en France ce modèle néolibéral, d'une façon beaucoup plus souterraine. Ces mêmes orientations participent d'une même démarche idéologique. Ce que Naomi Klein décrit comme « la stratégie du choc » en période de crise (et on y est), est mis en œuvre de façon organisée sous la coupe des règles du marché dominant et prédateur. C'est l'ouverture à des investisseurs privés de pans entiers de l'action sociale, des solidarités, mais aussi des politiques culturelle, sportive à travers, par exemple, la création d'agences se substituant aux fonctions régaliennes des ministères.

Associations populaires et éducation populaire

Dans le modèle historique de la France, l'association est traditionnellement et majoritairement le lieu privilégié de la pratique du bénévolat « essence de la vie associative ». C'est là un modèle construit politiquement. Il est déterminé par la liberté de s'associer, dans un esprit d'égalité entre des personnes recherchant à satisfaire un intérêt commun. Il travaille au renforcement des liens de citoyenneté, indissociable de la démocratie. Son premier enjeu ne se situe donc pas dans une méthodologie ou une fonctionnalité de son action, mais d'abord dans la volonté de former des citoyens actifs d'une démocratie vivante (pour citer l'article 2 des statuts des MJC). Le statut associatif est donc d'abord un enjeu politique pour agir et se transformer dans un processus d'émancipation.

Les associations se réclamant de l'éducation populaire, font ainsi le pari de réapproprier le politique en relevant le défi des enjeux écologiques ou sociaux hors de toute pression et instrumentalisation. Elles s'adressent non pas à un peuple fantasmé, celui d'une nation ou d'une communauté, mais à un peuple réel, celui qui est soumis à des rapports de domination. Elles se retrouvent dans une myriade d'organisations, de collectifs de défense des droits, de mouvements sociaux et de mouvements altermondialistes... Elles se sont constituées sur ces bases dès la période du premier associationnisme du premier XIX^{ème} siècle, pour ne pas remonter plus loin, en sociétés, en mutuelles, en coopératives... et constituent « la dimension culturelle du mouvement ouvrier ». En ce sens où elles sont à la fois pratiques actives pour agir et transformer le monde et pratiques réflexives pour agir et penser le monde. Ce qu'on nomme comme le dit Christian Maurel « le travail de la culture ». C'est ce mouvement qui constitue le cœur des « associations citoyennes ».

Economie sociale et solidaire et impact social

Ce n'est qu'en formalisant dans un référent de pensée commun cette compréhension politique de la société, disons-le, néolibérale qu'on peut penser et agir sur le contenu des politiques actuelles qui agissent en toute cohérence. Ce n'est juste pas la cohérence à laquelle nous aspirons !!!

Dernier élément en date, les annonces formulées début octobre par la nouvelle secrétaire d'État en charge de l'économie sociale solidaire responsable, terme ajouté au titre de sa mission, comme s'il existait aussi une ESS irresponsable. A peine nommée elle tente de relancer la

mécanique de l'Impact Social. 10 millions dans un appel à projet pour l'économie circulaire, puis autant prévu pour l'inclusion dans l'emploi, la lutte contre le « sans-abrisme » ...

Cette politique, que l'on retrouve déclinée sous la forme de contrats, mais aussi de prêts, de fonds d'investissement, ... vient des pays anglo-saxons, et nous mène droit dans le mur. Elle n'est ni efficace, ni reproductible, ni vecteur d'économies. Les contraintes liées à la lourdeur du dispositif, réservé aux entreprises associatives les plus professionnalisées, comportant un lourd coût pour le montage de dossier et l'évaluation des actions (des cabinets d'affaire comme KPMG se frottent les mains), et in fine la gratification au-delà de 10 % des investisseurs est une catastrophe pour les politiques sociales. L'innovation sociale, concept ni défini, ni cadré, ni documenté de façon à pouvoir servir de repère stable, sert de prétexte à une ouverture au secteur lucratif du marché de la solidarité. Dans le champ de la pauvreté les taux de rentabilité peuvent sembler faible (et encore, lorsqu'on voit les taux pratiqués sur le micro-crédit), mais ce marché est gigantesque. Et il ouvre à ces « nouvelles entreprises » du social business, toutes les possibilités en matière d'exonérations fiscales, de réduction des charges sociales, d'appel à financements ou de sollicitation de l'argent public.

Nous assistons à la mise en œuvre de l'artillerie lourde du néolibéralisme, d'un capitalisme du XXI^{ème} siècle qui se régénère en cherchant à se placer sur de nouveaux marchés, tout en empruntant les formes et les mots d'un secteur associatif qu'on présente par ailleurs comme « has-been ». Mais ce faisant il en oublie le socle de l'économie solidaire, fondé sur la démocratie, la coopération et l'utilité sociale, et non sur la fourniture de

services répondant à des besoins supposés, mais bien souvent créés par le mécanisme même de l'appel à projet et la nécessité de retour sur investissement afin d'attirer la « générosité » des investisseurs.

Je suis tombé par hasard sur une citation de Schopenhauer (dans *Le fondement de la morale*) : « *Qu'on suppose une action, comme cause dernière le motif qu'on voudra [pour nous, disons l'impact social]... ce sera toujours en fin de compte et par des détours plus ou moins longs, le bien et le mal de l'argent lui-même qui aura tout mis en branle ; l'action sera donc égoïste et par la suite sans valeur* ».

La question de la valeur est fondamentale quand on aborde le thème de cette table ronde. C'est bien au nom d'une conception de l'économie que les politiques publiques entendent juger de la valeur de l'action associative. Trop chère, trop peu efficace au regard de son coût. A la fois minorée, invisibilisée, considérée comme menue-monnaie au regard de l'apport d'entreprises « innovantes ». C'est là faire peu de cas de la valeur de l'action associative. Son enracinement, ses effets, son éthique. Sa capacité à rendre plus fort chacune et chacun, augmenter sa puissance d'agir, croire en soi et en l'autre, croire en ce qui nous lie dans nos propres difficultés. Agir sans compter.

Impact social, innovation sociale, investissement social, responsabilité sociale des entreprises... Le capitalisme apprend vite, mais il lui faut du temps pour s'adapter, ou plutôt adapter le peuple à son propre asservissement. Tirer profit de l'exploitation sans fin de ses 2 seules sources d'enrichissement (la nature et le travail humain) demande du temps pour asservir suffisamment les esprits à l'adoption des nouvelles règles conduisant inexorablement à leur

épuisement. C'est l'histoire du crabe plongé dans l'eau tiède. Mais le temps de la cuisson, c'est aussi le talon d'Achille de ce système, c'est le temps (si nous décidons de le conscientiser) que nous avons pour agir, pour réagir ensemble, pour élucider et rendre lisible. Plutôt qu'accepter, participer, se courber face à ce qui s'impose comme si nous étions impuissants.

L'Etat travaille quotidiennement à l'acceptation de ces règles, et il dispose pour cela de tous les pouvoirs. Et en premier celui de la puissance d'un appareil d'Etat, de la violence d'un système qui impose ses règles partout, sans débat, sans opposition.

- ✓ Dans le contenu des enseignements à l'école, ceux du « lire-écrire-compter », du socle commun de connaissances qui a invisibilisé le travail éducatif des enseignants, l'apprentissage de la posture critique face à des savoirs érigés en dogmes.
- ✓ Dans l'embrigadement de la jeunesse comme avec le Service National Universel, reprenant la mesure phare de la Big Society, et cherchant à mettre au pas les fédérations et mouvements de l'éducation populaire, mais on pourrait aussi parler des colos apprenantes, des quartiers d'été, et autant d'appels à projets qui déresponsabilisent le secteur associatif.
- ✓ Dans la limitation des libertés associatives que la table ronde précédente a largement abordée.
- ✓ Dans la multiplication des appels à l'engagement individuel, au volontariat et au bénévolat pour pallier les maux créés par la société elle-même sans engager de réflexion de fonds sur leurs causes.
- ✓ Dans l'affaiblissement organisé des têtes de réseau associatif, et des référents comme la Charte d'Engagement Réciproque.

- ✓ Dans la déréglementation du code du travail, de la protection sociale, des services publics
- ✓ Dans la création d'agences, se substituant aux responsabilités régaliennes des ministères
- ✓ Dans l'édification d'une multitude de lois édictant des normes et des règles contraignantes, limitant le droit de contrôle, d'expertise, d'interventions citoyennes.

Philanthropie et mécénat

Second pilier dans cet appel à l'entreprise au secours de la vie associative : le mécénat. Une philanthropie à la française annoncée dans le plan de Gabriel Attal, « une nouvelle ambition pour la vie associative ». C'est à dire financer le secteur associatif à objet non lucratif porteur de l'intérêt général (loi 1901), par le secteur privé à objet lucratif porteur d'intérêts privés. Vous en connaissez toutes et tous les grandes lignes. Et la secrétaire d'État, auteure du rapport pour une philanthropie à la française ne s'en cache pas. C'est l'axe majeur du gouvernement pour le secteur associatif. Nous verrons cet après-midi comment s'expriment les besoins du monde associatif.

Cette philanthropie, dont le moteur principal réside dans les remises fiscales faites aux entreprises, pèse lourdement sur le budget de l'État. Elle agit comme une grande centrifugeuse qui recycle l'argent extrait des produits boursiers, et de la surexploitation de la force de travail comme de la nature, pour le blanchir dans des actions à tendance vertueuses, mais surtout prometteuses. Elle se détourne à terme du tissu associatif pour soutenir l'objectif de concentrer sur quelques acteurs associatifs moins nombreux mais plus gros, gavés aux appels à projets et aux appels d'offre, tout en disqualifiant la multitude d'acteurs qui assurent la solidarité du quotidien.

Alliances stratégiques entre associations et entreprises

L'entreprise, ou plutôt la grosse entreprise, celle de la finance et du marché, est au cœur de ce quinquennat. La vie associative y est rejetée à la marge, aux miettes qui lui permettent de survivre. Preuve ces « Alliances Stratégiques entre Associations et Entreprises » dont les entreprises les plus prédatrices sont les premières actrices, comme par exemple les cimenteries Lafarge.

Sur le fil de discussion

Dominique : Les grosses assos ont à mon sens quitté leur projet associatif en acceptant de s'inscrire dans cette logique économique. Je me suis battue pour rien dans un gros centre d'action sociale pour préserver une gestion et une gouvernance alternative. Pourquoi FAP EMAUS AURORE etc... ne se battent pas pour défendre un modèle économique proche de celui des coop? Et pourquoi accepter de rentrer dans cette politique imposée ? Pourquoi entrer dans ces CPOM... Marie-Elodie LENNE- Association CAPEP : Ont-elles la latitude pour refuser ? L.Larminat-Opale : Elles ont pour objectifs de redonner une image positive des entreprises du CAC 40 dans l'opinion publique Florian Covelli : L'intervention de Gilles a mis en avant le fait que la philanthropie à la française serait un monde univoque valorisant les valeurs de marchandisation et de financiarisation. Pourtant, les fondations sont un des 4 grands acteurs de l'ESS. Jean-Baptiste évoquait tout à l'heure le consortium des fondations européennes engagées pour défendre l'espace civique. On peut citer les Fondations « Un monde par tous », « Porticus » ou « Charles Leopold Mayer » qui ont largement financé la défense des libertés. On peut aussi évoquer la place d'une fondation comme la Fondation de France, issue d'une philanthropie populaire, qui a historiquement été aux côtés de pratiques associatives transformatrices, et bien souvent en interpellation des politiques publiques (sur le droit des personnes handicapées, la reconnaissance du pouvoir d'agir, les soins palliatifs, ... bref l'innovation sociale). Le mouvement des fondations territoriales qui émerge en France est aussi une partie importante de la philanthropie française, qui mobilise des collectifs locaux de citoyens, d'entreprises et parfois de collectivités, dans une dynamique « grass roots », en phase avec les valeurs de l'associationnisme.

Enjeu de ces Alliances, faire face à « l'accroissement des défis sociétaux et la raréfaction des ressources ». D'une part les besoins sociaux augmentent, les déséquilibres s'accroissent. D'autre part la disponibilité de l'argent public s'avère dépendante d'une croissance sans fin gage d'une hypothétique redistribution. L'innovation dite sociale, portée par tout

un discours ayant force de loi universelle, devient alors l'alpha et l'oméga de la société, une toute puissance pour apporter des solutions aux maux de la société, par la fourniture de nouveaux services, de nouvelles modalités de travail, de nouvelles normes, de nouvelles formes de participation.

Impact social, philanthropie, entrepreneuriat social... Reste à savoir à quels besoins répondent ces solutions. Si elles répondent à des besoins identifiés par une expertise partagée ou si elles les créent elles-mêmes sur des secteurs à terme rentables. Si leur utilité sociale est évaluable en dehors de l'aspect économique. Si elles couvrent le territoire jusque dans ses endroits les plus éloignés. Si elles font lien avec les personnes de toutes catégories sociales. Si elles œuvrent pour l'intérêt général. Si elles font société.

C'est à ces questions qu'a su répondre historiquement le mouvement associatif. Il a fait ses preuves, il a tiré de son expérience les éléments constitutifs, invariants d'une société humaine et solidaire. Son avenir nous appartient, en commun.

Frédérique Kaba

Il s'agit dans cette intervention de parler à partir d'un angle particulier du secteur associatif, celui de la lutte contre les exclusions et contre le mal logement. Je travaille avec une équipe qui soutient des projets au niveau national auprès d'un réseau de 500 associations, composé d'histoires, d'un nombre d'années d'existence, de fonctionnement, de projets associatifs divers. Cependant elles ont en commun d'agir par leur projet et collectivement dans l'intérêt général. Elles réunissent dans leur organisation un double enjeu. D'une part l'institutionnel qui implique le sens du partage ; il est à la fois tourné vers la société et une forme d'espace public particulier où les objectifs de transformation s'énoncent. D'autre part, ces associations font vivre une organisation du travail (ou de l'intervention) créatrice d'activités. Au sein des associations la gouvernance est fondatrice et régulatrice de ces deux espaces et doit générer une animation, un équilibre et un dialogue entre ces deux enjeux (politique et opérationnel). Cette instance représente également l'organisation en interpellant dans la société et dans les lieux de

.....
Dernière réflexion, le rôle de la philanthropie aux côtés de la défense des libertés et des espaces civiques dans les pays où le fait associatif est ou a été particulièrement attaqué par les pouvoirs publics, notamment dans les pays d'Europe de l'Est, éclaire sous un autre angle le triptyque fondations/Etat/associations lorsque le fait associatif doit s'affirmer contre un Etat autoritaire.

D'où ma question à Gilles. Ne doit-on pas considérer AUSSI les fondations comme un allié du mouvement associatif, plutôt qu'UNIQUEMENT comme son ennemi ?

Alain Lemarchand : Le projet de philanthropie à la française prône le développement du mécénat de compétences pour détacher des cadres d'entreprise dans les assos pour les "aider" au détriment des métiers de l'animation, de

Dominique : c'est pourquoi nous devrions recentrer nos actions sur un RESEAU entre entreprises solidaires, petits collectifs et les partenaires que sont les grosses assos qui ont une réflexion "intérêt général" etc...

Julie : je partage vos propos sur le dialogue de gestion versus innovation sociale !

Julie : oui, intéressant de creuser la question des SCOOP : les "jeunes" ont déjà expérimenté cette piste, ce serait intéressant de les entendre, entendre leur engagement à créer leur petite entreprise solidaire en rapprochement avec d'autres fois sous formes de SCOOP, au travail en co-working, ...

négociation. La gouvernance, dans ce cadre, doit irriguer l'opérationnel du sens, de la vision, et doit être alimentée par la réalité des actions menées pour ajuster son discours. Ce sont des fondamentaux essentiels qui ont animé une relation tendue et vertueuse avec la puissance publique. Elles sont en majorité financées par l'Etat et pour les plus anciennes ont augmenté de manière conséquente leur masse salariale.

La relation de ces associations à la puissance publique s'ancre, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, dans une relation bilatérale qui renforcera, au fil du temps, une relation de délégation de service public, d'une haute contribution à la mise en œuvre de la solidarité nationale. Cependant et pour un % élevé de la population, elle ne tient plus ses promesses et aujourd'hui la difficulté est de la préserver. Le « filet » de sécurité voulu et déployé par l'Etat à partir de 1945 par la décision de la mise en œuvre d'un fonctionnement assurantiel (sécu, chômage etc...) doublé en 1954 du déploiement de l'aide sociale, aujourd'hui s'effrite, se dégrade. La RGPP et les MAP à partir du début des années 2000 ancrent ce changement de paradigme fondamental dans le rapport aux associations et les place durablement comme délégataire de service public. Ce phénomène génère une dépendance durable et plurielle aux pouvoirs publics (financiers, puis stratégiques et enfin politiques) et par un processus multidimensionnel affaiblit aujourd'hui les associations de ce secteur qui, au tournant des années 2000, se consolident par le renforcement d'un dialogue de gestion unique, descendant ne laissant plus place à la tension nécessaire de la négociation vertueuse qui accompagne la transformation sociale.

A l'été 2019 le gouvernement mandate deux députées pour un rapport dans la perspective d'inscrire la philanthropie comme « *...approchée pour la première fois comme un sujet de potentielle politique publique ...* ». Cette intention m'a renvoyé une suite logique de changements, inspiré d'un modèle anglo-saxon. Je me suis replongée dans le rapport de l'Institut Montaigne d'octobre 2002 qui émettait 25 propositions pour développer les fondations en France. Ces préconisations ont été largement reprises dans la Loi votée sur le mécénat en 2003 qui renforce et régleme la création des fondations d'entreprises et des fonds de dotations.

Cette relecture, ce prisme renforce l'idée et l'objectif d'une privatisation de la solidarité nationale mise en œuvre par l'Etat et déléguée aux collectivités territoriales. Les propositions de l'institut Montaigne seront largement reprises dans la Loi votée sur le mécénat en 2003 dont le titre est « modernisation du concept d'intérêt général ». C'est un nouveau découpage législatif et fiscal visant notamment à créer un marché de l'aide sociale qui devient un secteur économique à part entière selon le modèle anglo-saxon du *charity business*. Cette nouvelle dynamique impose une norme de projet et d'évaluation qui ne permet que peu l'ajustement aux

J-B Jobard CAC : à propos des contrats à impact social voici une revue documentaire et de presse réalisée par le CAC :

<http://www.associations-citoyennes.net/?s=CIS>

Georges Wahnich : la fracture de la situation du Covid est une invitation de la transformation du propos de Frédérique Kaba

Marie-Elodie Lenne- Association CAPEP : l'acteur associatif qui doit toujours être dans la démonstration de son intérêt, la preuve... c'est très énergivore

Nicole Picquart : L'intérêt général est aujourd'hui dévoyé car dans les rejets aux recours faits par associations notamment sur projets des JO en Seine St Denis (échangeur Pleyel par exemple) il est dit qu'il s'appuie sur les avantages socio-économiques, ceci au détriment de la santé de la population

évolutions des précarités et de leurs modalités. L'institut Montaigne préconise, entre autres, la libre concurrence des fondations avec les politiques publiques comme étant saine, vertueuse et incontournable : « ... *l'Etat devra opérer une vraie mutation psychologique et accepter de soutenir le développement d'autres acteurs que lui, ils peuvent agir à ses côtés avec un même objectif d'intérêt général. Car, qu'il le veuille ou non, l'Etat ne peut plus aujourd'hui assumer seul toutes les missions d'intérêt général, comme en témoigne une relative dégradation de ses conditions d'intervention. ... Les fondations représentent un levier d'action moderne, efficace et rapide agissant dans des domaines variés.* ».

Entre 2009 et 2014, les fondations d'entreprise ont augmenté de 43 %

La volonté du politique (Etat, Législateur) d'inscrire l'action sociale dans une dimension économique a renforcé une division au sein des associations du secteur autour de différents enjeux : modèle économique, notion d'utilité sociale, enjeu de la performance et des valeurs. Cette dimension de cadre légal qui implique aussi un nouveau rapport aux financements, notamment par la volonté de mettre en œuvre les CIS (contrats d'impact social). D'inspiration anglo-saxonne, les CIS sont irrigués par des logiques différentes du point de vue français de la solidarité nationale : financière et sociale. En mars 2016, le gouvernement français a lancé ce dispositif de financement de l'action sociale. La notion d'action sociale sur laquelle s'appuie directement la loi ESS de 2014 élargit considérablement le type d'acteurs pouvant prétendre au CIS : les associations, les fondations, mais aussi les mutuelles, les coopératives, les ESUS ou encore les sociétés commerciales qui poursuivent un objectif d'utilité sociale.

En ce sens, la modification du contexte a été pleinement saisie dans le cadre de la stratégie de l'Etat et aujourd'hui ouvre le champ de l'action sociale à des acteurs qui ne sont plus uniquement des associations et qui semble être du point de vue de la puissance publique la nouvelle voix pour agir durablement sur la transformation sociale.

Des associations épuisées et trop faiblement en alliance pour contrer une transformation culturelle du champ de

portant à plus de 2000 le nombre de fondations en France ; de plus, 2000 fonds de dotation ont vu le jour. En 2011, il y avait 293 fondations d'entreprises. En 2017 il y en avait 400 ! Dans le même temps les FRUP sont passées de 617 à 638 (dont LVMH). Par ailleurs, les fonds de dotation sont passés de 852 en 2011 à 2494 en 2017. La RSE en France est introduite en 2001 par la loi NRE (nouvelle régulation économique) qui impose aux sociétés cotées en Bourse d'intégrer dans leurs comptes des informations concernant les conséquences sociétales et environnementales de leur activité ; les entreprises voient ainsi dans la création de fondations et de fonds de dotation et par les préconisations de l'Institut Montaigne, un moyen de justifier leur Responsabilité sociétale.

Julie : sortir de la lutte CONTRE mais aller vers FAIRE ENSEMBLE POUR et sur un temps long (pas que rationaliser les coûts mais investir pour l'avenir...)

Jean Marie ARCHE Agglo : Et effectivement faisons ensemble. Des chemins sont possibles tout de même.

L.Larminat-Opale : Sur ce que disait Gilles : les deux types de militantisme fonctionnent ensembles, certaines personnes militent dans le champ politique, des idées, en direction des sphères politiques et administratives, d'autres préfèrent une forme de militantisme de terrain, plus quotidien ? Ils font le lien entre leur action et la transformation sociale, mais ils préfèrent agir (être dans l'action) dans l'aide, le soutien et moins dans le militantisme politique. Les deux doivent fonctionner ensembles.

Georges Wahnich : pourquoi ne pas fermer les associations dans une période du COVID pour faire réagir nos politiques ?

Julie : oui local territoire c'est stratégique pour faire ensemble (proximité)

J-B Jobard CAC : Sarkozy était en avance sur Macron et son "ça coute un pognon de dingue !!!"

Mireille : les miettes pour les petites associations alors ?

Dominique : TOUT À FAIT OK GILLES ; mais pour que ces actions locales soient fortes il faut faire réseau....

Marie-Elodie Lenne- Association CAPEP : merci de vos propos éclairants. Juste je pense que ça suppose aussi d'accompagner l'ingénierie des asso qui "bricolent"

l'action sociale, un interlocuteur, l'Etat, qui assimile le champ de l'action sociale au modèle unique de l'entrepreneuriat et une diversification des ressources possibles qui impose définitivement un dialogue unique de gestion dont les références sont puisées dans le modèle de l'entreprise.

Questions / réponses / réactions

Gilles Rouby : ce que je note c'est la position de l'acteur associatif qui n'est plus convoqué par l'Etat, il est appelé à tenir un rôle qui est pensé dans la perspective d'une libéralisation totale de l'économie. Les associations ont un rôle assigné qui est celui de remplir des missions qui ne sont plus liées à l'émancipation, à la prise de parole, ... tout ça se retrouve dans une idéologie des solutions ... comme par exemple l'association des maires de banlieue qui appelle à la création d'un observatoire des solutions. La question qu'il faut se poser c'est est-ce que ce sont des solutions qui vont s'inscrire dans un processus de transformation sociale ou pour répondre à des maux de la société.

H : peut-on développer la notion d'intérêt général récupérée à tout va alors que la situation sociétale nous invite à davantage de prise de considération des individus sur le plan micro-local et individuel au plus près des besoins de chacun ?

Frédérique Kaba : je parlerai de modification, je pense que l'issue c'est la reprise de pouvoir sur le sens des mots et le raccordement du réel avec une interpellation associative commune. C'est difficile car les visions sont très diverses. La question du commun, du bien commun, d'intérêt collectif, tous ces termes qui sont rénovés ...il faut se les réapproprier. La question du micro-local et de l'exemplarité est pour une part de notre responsabilité d'avoir perdu le fil du réel et du concret pour aller vers un positionnement dans lequel on a été embarqué, pour être dans une sur-représentation des enjeux et une déconnexion avec le réel. Aujourd'hui on est opposé à un modèle dit entrepreneuriat bénévole volontaire qui serait le modèle vertueux car il ne serait pas interpellant mais faisant avec les gens. Faire avec les gens c'est aussi leur offrir les outils, la place pour qu'ils soient les porte-paroles de solutions auxquelles ils contribuent et qu'ils construisent chaque jour. Et cela n'est pas vain, il y a dans le secteur associatif une forme de hiérarchisation du rapport à la pauvreté sur la base d'une incapacité des personnes en situation de précarité à être les propres promoteurs des solutions de sortie de la précarité ou de la pauvreté. Nous devons travailler sur l'enjeu de capacitation en s'appuyant que ce que font les personnes pour survivre, qui déploient chaque jour de l'intelligence collective et individuelle. L'enjeu de l'agir et de l'intérêt général c'est d'être en position de réviser la capacité interpellative des associations sinon le risque c'est un dialogue avec l'Etat qui continue à laisser penser que les personnes en situation de précarité sont seulement victimes alors qu'elles font des choses, qu'elles mènent tous les jours des combats incroyables pour avoir un avis, une vision et pouvoir la partager.

bsix : il y a une fenêtre actuelle d'opportunité sur l'envie de vivre ensemble locale

J-B Jobard CAC : le fait divers fait diversion comme disait Bourdieu

bsix : pour témoigner des actions positives du terrain, il faut avoir accès au média, non?

Nicole Picquart : Exemple rapport Institut Montaigne sur le 93 = les associations sont inexistantes

PE : Les lucioles ne peuvent être perçues dans l'obscurité que si on éteint les gros projecteurs

J-Baptiste Jobard CAC : oui /rapport à l'importance de visibiliser et valoriser les initiatives déjà existantes, cela annonce la présentation du Transiscope tt à l'heure en début d'après-midi www.transiscope.org

Gilles Rouby : je vois des réactions comme « on est dans un dialogue de sourds » « est-ce qu'on peut tout rejeter ? ». Ce que j'essaie de traduire c'est une orientation de fond. Il faut donner des explications politiques ... on peut travailler avec des fondations mais le chemin est étroit ... peu de fondations aujourd'hui sont sur cette ligne de transformation sociale ... peu vont financer les MJC.

On a besoin de fonds structurant pour les associations, pas seulement des appels à projets mais ce qu'on appelait subventions de fonctionnement pluriannuelles pour s'engager dans des actions avec la certitude de la pérennité du financement. Comment travailler à avoir des salariés quand on n'a même pas une vision à un an de son budget ? Les CPOM se sont des formes d'appel à projet. Il ne faut pas tout rejeter mais il y a un sens politique à se réapproprier.

Frédérique Kaba : il y a un travail d'acculturation à faire ... hybrider nos cultures avec cette tension du privé, celles des entreprises, mais subir cette injonction finance/gestion, s'ouvrir aux fondations d'entreprises. Elles ont parfois aussi envie de participer à l'émancipation des personnes.

Sur la question de la durée des financements, l'enjeu est de proposer un autre cadre que celui du référentiel de l'entreprise afin de répondre à nos objectifs.

Julien Talpin : la solution serait peut-être de créer des fondations progressistes, voire radicales, comme il en existe en Amérique du Nord, et qui financent sur le temps long

Marie-Elodie (association CAPEP) : quid des grosses associations qui viennent calquer des modèles d'intervention hors sol sur un territoire sur lequel elles n'avaient pas d'ancrage ... tout ça soutenu par les collectivités territoriales parce qu'elles veulent limiter le nombre d'interlocuteurs et d'acteurs locaux ?

Frédérique Kaba : au milieu des années 2000 M. Sarkozy avait dit qu'il y avait trop d'associations ... il va falloir rationaliser l'apport de la puissance publique sur les associations et favoriser ce processus de fusion-acquisition des grosses associations. Avec deux injonctions : « aller dans les territoires et prendre des marchés sur le domaine de la solidarité » avec en plus la sacro-sainte professionnalisation des associations toujours regardées comme incapables de gérer. Cette stratégie a été actée par la puissance publique, aujourd'hui elle porte ses fruits avec des grosses associations ... traduction de cette rationalisation notamment : la baisse des prix de journée. Ce qu'on voit aussi c'est la limite de l'exercice qui est donc une réponse aux AAP et non une réponse à la question « comment on résorbe » ... cela absorbe les fonds de la puissance publique aux dépens des autres.

D'un scénario à l'autre, quelles pistes de travail ?

Comment mobiliser la prospective pour engager la réflexion collective ? Les table-rondes précédentes sont centrées sur les menaces de scénarios du pire, mais il est possible de prendre appui sur le potentiel de propositions du monde associatif pour dessiner un scénario plus favorable.

Intervenant : Christine Chognot

M-C Henry : Je vais maintenant donner la parole à Christine Chognot pour conclure la matinée et amorcer la transition vers les débats de cet après-midi. Transition entre ce qu'on pourrait qualifier de scénario du pire et scénario du renforcement ou de l'offensive même si je sais qu'elle n'adhère pas à cette façon clivée de présenter les choses et préfère insister sur l'importance d'une réflexion prospective qui ouvre le champ des possibles et une posture volontariste.

L'intervention de C. Chognot est d'autant plus pertinente à cet endroit de la journée qu'elle vient de publier [*Le sens de l'action dans les associations*](#) chez Erès où elle insiste sur la spécificité des associations, sur le fait qu'on ne peut pas les assimiler à des entreprises comme les autres tout simplement parce que ce qui est en travail dans l'engagement associatif ne peut être rabattu sur le management.

Si cette dernière tendance fait écho aux menaces que nous avons évoquées ce matin, on sait, et cette journée en est la preuve, que dans bien des associations la référence au sens est fondamentale et structurante.

Christine Chognot

La prospective pour concevoir l'alternative

Les scénarios sont une fiction intellectuelle pour favoriser la capacité à concevoir autrement le champ des possibles et pour agir avec plus de latitude donc plus de force. Ils constituent l'une des cartes majeures de la démarche prospective. Mais ils n'ont de réelle utilité qu'avec l'ensemble du jeu.

D'autres cartes sont en effet très utiles pour cultiver cette capacité à concevoir et agir autrement :

- ✓ La constitution d'un tableau des paramètres le plus complet possible, pour « voir plus large » la situation ou le problème en présence.
- ✓ L'analyse rétrospective, dont l'importance dans la démarche prospective n'est que faussement paradoxale.
- ✓ L'examen méthodique des tendances lourdes, des ruptures et de l'émergence, pour déceler ce qui n'est

pas réglé, ce qui est en tension, ce qui, précisément, peut faire place à une latitude pour l'action.

- ✓ La « chasse aux idées reçues », ne serait-ce que pour déceler ce qui, chez nous comme chez nos interlocuteurs, bride les raisonnements et écrase la capacité à concevoir ce qui pourrait être ou advenir.
- ✓ L'étude critique des cadres d'analyse en présence, qu'il s'agisse de dogmes ou d'idéologies, qu'il s'agisse de conceptions conscientes ou de formats tellement incorporés qu'ils pèsent même de manière inconsciente sur nos raisonnements.

La démarche prospective : méthode et posture

Si la prospective suppose de la méthode, elle relève aussi d'une posture spécifique, du moins si l'on s'inscrit dans le courant de la prospective humaniste telle que

l'avait initiée Gaston Berger dans l'après-guerre. Il affirmait alors une responsabilité collective dans la société à construire, celle des hommes d'Etat notamment, mais pas seulement.

La société d'alors était à reconstruire, avec non seulement des logements, des routes et des infrastructures à rebâtir, mais aussi un tissu social à réparer. Au-delà de la légende d'une unité sans faille supposée relier la population « libérée » de la guerre et de l'occupant, on sait que la cohésion sociale était alors très fragile. Pourtant, par la conjugaison de différentes forces et dans un contexte qui, certainement, était largement aussi lourd que le nôtre, cette société a « avancé », a conçu et construit son avenir.

Concevoir et construire l'avenir : telles sont bien les clés de la démarche prospective dont il pourrait (ou devrait) être question dans notre société traversée de crises. Car ce qui nous environne, nous conditionne – et peut-être nous sature – est fait de certitudes et d'affirmations sur ce qui est, ce qui devrait être, ce qui adviendra nécessairement, comme si le futur était déterminé, comme s'il était prévisible.

Certes, nombreux sont ceux qui s'expriment au sujet de l'incertitude : nous sommes dans l'ère de la défiance, du doute, de la crise des institutions... Donc ..., nécessairement, le recul de la participation démocratique est là mais va aussi se développer ; la crise économique est là mais va s'accroître à moins que ... l'on adopte le plan qui (de toute manière et au nom d'une école de pensée économique-politique) était déjà prévu. Paradoxalement se développe une certitude autour de l'incertitude. Elle fabrique un schéma de pensée plutôt négatif.

Cette chape qui pèse sur les termes du débat public résulte d'une conjonction singulière (avec peut-être une racine commune, celle de notre culture politique) où tant les dirigeants politiques que les médias véhiculent des

généralités assez tranchées, ou aussi des approches anecdotiques, avec des faits divers, du « pathos ». Ces approches font peu de place à ce qui bouge dans la société des « gens ordinaires » et dans la société des militants. Certes il est indispensable de mettre en lumière, dans un article de tel grand journal, à quel point le département de la Seine Saint Denis concentre des inégalités que la crise sanitaire ne fait qu'accroître. Mais pourquoi ne pas mentionner, en même temps, tout le travail fait sur le terrain dans les écoles, dans les centres sociaux, dans les coopératives, dans les entreprises sociales, qui s'échinent à développer des circuits courts, à créer des activités d'aménagement du territoire conjuguant insertion et développement durable ? Certes il est indispensable de communiquer sur la Convention citoyenne – ses travaux, ses recommandations, puis ses déceptions ... - mais pourquoi ne pas écrire dans le même temps sur la masse des initiatives économiques ou citoyennes qui, partout en France, traduisent une mobilisation concrète pour le développement durable ?

La démarche prospective est aujourd'hui d'autant plus indispensable que le contexte pourrait facilement nous conduire à ne plus voir que les tendances lourdes – elles ne sont pas très encourageantes- donc à voir surtout le scénario noir, à le voir comme devant nécessairement advenir, à ne même plus voir ce qui émerge aussi, en plus positif, à ne même plus penser que d'autres scénarios, certains gris plutôt que noirs, d'autres carrément roses, peuvent être envisagés.

La prospective pour construire l'avenir : penser plus large et plus loin, pour mieux agir

Il est indispensable de préserver la latitude à penser alternatif et à penser positif. Ce qui n'est pas une posture naïve, ce qui n'est pas non plus une posture utopique, mais une posture volontariste. Car le choix d'un autre futur

engage : il suppose de le concevoir, de l'argumenter et de le réaliser, autrement dit d'identifier des leviers pour l'action. Parmi ces leviers, si l'on brûle les étapes d'une démarche prospective menée avec rigueur, trois (me) semblent déterminants : 1) préserver notre capacité à penser, 2) agir sur le terrain et même à toute petite échelle, 3) convaincre en parlant de ce qui se fait. Ces trois leviers concernent finalement la culture politique.

Penser le futur, penser et construire un futur souhaitable, suppose d'élargir le cadre d'analyse dans lequel inscrire les associations. Car les associations existent et existeront au regard de grands blocs de déterminants, qu'il est important de nommer, au sujet desquels on peut concevoir différents scénarios, et dans lesquels il est important de peser.

L'économie ?

En « noir », on pourrait bien sûr dépeindre le triomphe inéluctable du capitalisme financier, qui d'ailleurs fait à nouveau la preuve de sa puissance par la figure des GAFAM qui ont même tiré profit de la crise sanitaire. On pourrait aussi décrire, en gris, le pluralisme en économie, qui peu à peu se construit et s'officialise enfin, comme en témoignent les lois ESS que l'on voit émerger à plusieurs endroits du globe (ce qu'étudie par exemple le réseau EMES). En rose, on pourrait imaginer une avancée beaucoup plus radicale de l'économie solidaire, à la faveur d'une prise de conscience accélérée par la succession des crises et aussi grâce à la mobilisation d'un ensemble très large d'acteurs, sur le terrain (avec notamment toutes sortes d'initiatives d'associations, y compris celles d'associations dites « gestionnaires », où fort heureusement il y a aussi des militants).

Les grands récits permettent de stimuler la réflexion, de sortir de l'impasse d'une incorporation des contraintes ou des échecs. Mais au-delà, comment agir ? Peut-être, déjà, en communiquant beaucoup plus au sujet de toutes les

initiatives d'économie alternative qui, sur le terrain, sont nombreuses. De nombreux médias les nomment, mais est-ce suffisant ? Ne faut-il pas se battre pour gagner un pas de plus, afin que la pratique de l'économie alternative – solidaire, en circuits courts, durable, responsable, ...- entre dans le langage commun, fasse partie de la culture commune ? Si ce levier en est bien un, il se décline par l'éducation – dès l'enfance et jusqu'à l'université – et par une information la plus large possible. Autrement dit : ne faut-il pas parler encore plus *de ce qui se fait* pour parvenir à peser sur le sens commun, sur les représentations collectives et, ainsi, sur le politique ?

Le système politique ?

En noir, le scénario qui vient immédiatement à l'esprit est celui du recul démocratique et de la défiance généralisée vis-à-vis du système politique dans son ensemble. En gris se profile l'image d'une hésitation entre, d'un côté, ce courant de désintérêt et de désaffiliation et, de l'autre, des mécanismes divers de remobilisation, dans une société politique plus diffuse et plus mobile qu'il n'y paraît. En rose, pourquoi ne pas imaginer une ère de réappropriation démocratique, avec des pratiques politiques renouvelées, des institutions plus ouvertes sur la société réelle et, surtout, une culture commune partagée autour de valeurs, de références collectives, de conscience du bien commun ?

La cohésion sociale et ce qui la tient avec, de manière centrale, un système de protection sociale solide et ancré dans des valeurs solidaires ?

En noir, on peut évidemment se raconter le recul vers un système de non-protection sociale, une forme de suppression de l'Obama Care à grande échelle... On peut, en gris-noir, voir comment, malgré des décennies de réformes, le système décentralisé n'a pas dépassé ses contradictions intrinsèques, comment la pauvreté n'est pas

éradiquée, comment les inégalités de genre demeurent, comment l'équilibre entre les générations est malmené, ... On peut aussi voir, en gris-rose, comment de nouveaux paradigmes peu à peu s'installent, avec une tolérance aux différences – le handicap, la dépendance, le transgenre, ...qui se raffine, une responsabilité sociale et sociétale qui s'élargit à une petite frange de l'entrepreneuriat qui ne fait pas bloc avec l'aile dure du MEDEF. En rose, on peut même rêver un système de protection sociale qui aurait avant tout conforté sa logique universelle et solidaire, en réaffirmant sa mission première : protéger chacun et tous, de manière juste et être un ciment de la cohésion sociale. Sur le terrain, nombreux sont les acteurs qui agissent en ce sens : le racontons nous assez ?

Les politiques publiques ?

Peut-on peser sur les conceptions faïtières qui ont transformé le pilotage de l'intérêt général et du bien public en management d'une immense machinerie

de services ? Peut-on échapper au scénario noir si souvent décrit du Nouveau Management Public déshumanisé, ou de la technobureaucratie toute puissante que décrivait déjà Georges Orwell ? Peut-on dépasser le scénario gris de politiques publiques illisibles, souvent en échec, médiatisées à grand renfort de mise en scène – comme le Ségur de la Santé – et mises ensuite au défi de réussir à toucher la réalité sans décevoir (en l'espèce, rien ne semble acquis si l'on voit certes les avancées indéniables, mais aussi le nombre des déçus sur le terrain, qu'il s'agisse de l'aide à domicile, du social et du médico-social si peu « dans le viseur » de la force de frappe publique, toujours obnubilée par l'hôpital). Peut-on se projeter dans un scénario de réussites beaucoup plus larges, à partir d'expériences qui existent déjà comme les Territoires-zéro-chômeur, les espaces de renouveau économique et démocratique comme ce qui existe autour du Diois dans la Drôme, ... ?

La démarche prospective comme option politique-citoyenne : de l'ancrage à la visée

Ces récits nous invitent à penser l'alternative de manière beaucoup plus volontariste. Le devenir des associations ne peut émerger seulement de l'affirmation générale des vertus de tel modèle (par exemple celui de l'entrepreneuriat social), au détriment de tel autre (par exemple le mode associatif) et/ou réciproquement, selon que l'on situe à bâbord ou à tribord. Certes l'affichage de lignes de césure tranchées est utile au plan pédagogique, pour montrer la différence entre des grandes logiques (ou des grands « paradigmes »).

Mais encore faut-il en montrer aussi les nuances, les zones de flou, les transformations lentes et aussi toute la gamme des hybridations que l'on peut observer dans la réalité. Car, si l'on regarde cette réalité de près, avec patience et méthode, on peut observer parfois que certains acteurs de terrain sont en avance sur les « penseurs » et les concepteurs des politiques publiques ; ils manient la complexité de manière très habile, avant que l'on soit parvenu, au sommet, à échafauder des systèmes opérants. Certains coopèrent, même si pendant de longues années les politiques publiques ont poussé à la concurrence. Certains

Sur le fil de discussion

Dominique : Comment faire lien et peser sur la politique publique ? Peut-être la mesure 30 du Pacte pour la Transition, s'il est vraiment implémenté par les élus municipaux, pourrait contribuer à prendre en compte le travail sur le terrain, le travail et les propositions des collectifs locaux ?

Marie-Elodie LENNE- Association CAPEP : Je crois en cette nécessité d'envisager les scénarios du futur pour transformer en opportunités tous ces changements à opérer. Mais comment engager ce travail prospectif qui demande beaucoup de recul vis à vis du quotidien quand on est sans cesse "noyé, le nez dans le guidon, en manque de respiration" pour soutenir et faire vivre notre projet et nos actions associatives

J-B Jobard CAC : voir ici la mesure 30 du Pacte pour la Transition que mentionne Dominique <https://www.pacte-transition.org/#mesures?preview=poi.5cc6c00940bb4ee5403ee0a4>

Julie : oui récit, retour d'expériences des initiatives locales, ressources à essaimer nationalement après (du local vers le national)

Marie-Elodie Lenne - Association CAPEP : oui l'agir associatif comme source de connaissance réelle

inventent à leur manière – pratiques sociales, participation des personnes, gouvernance, références collectives, mobilisation citoyennes et vie locale, ... - au-delà de l'innovation sociale comme « réponse aux besoins nouveaux non couverts par le marché ». D'autres développent une ingénierie financière renouvelée, où par exemple le mécénat n'est pas le déplié d'un système social reconfiguré en « marché pour les riches d'un côté et sécurité sociale publique pour les autres », mais l'une des composantes d'une hybridation volontariste ; avec le « crowd founding » local, avec l'ouverture à différents fonds publics – appels à projets européens, appel à projet de Fondations engagées, ...- cette politique d'hybridation est aussi une façon de retrouver une latitude pour financer un projet associatif autonome et authentique.

En somme, cette démarche prospective est politique : elle a pour but de travailler le champ des possibles et de construire un futur choisi. Elle permet de développer la réflexivité en s'imposant une forme de discipline intellectuelle, ouverte, non dogmatique. Elle suppose d'assumer l'incertitude et même de la rechercher, pour cultiver la latitude dans les tensions et dans tout ce qui n'est pas réglé – d'où l'intérêt du scénario gris- et pour être très attentif, au-delà des tendances lourdes trop souvent vues comme inéluctables (ou aux ruptures prévues comme catastrophistes), à tout ce qui émerge et à ce qui, dans cette émergence, doit être cultivé. Elle est en somme une philosophie politique tournée vers l'action, au niveau « macro » des grandes politiques générales comme au niveau « micro » des projets des acteurs. Même si cela peut paraître à première vue paradoxal, c'est peut-être par sa capacité à soutenir sur le terrain, à bas bruit et en mode « Colibris », les petites transformations économiques, sociales et politiques, qu'elle participe de la grande politique. Autrement ce qui se passe sur le terrain, en ce moment, semble un levier prioritaire pour aller vers un scénario positif supposant une évolution profonde de la culture économique, sociale et politique. Pour le dire encore autrement : donner plus de puissance à ces « petits récits » est indispensable pour fabriquer un « grand récit » associationniste, audible plus largement et susceptible de convaincre.

Josette : Merci en effet de rappeler l'intérêt de la réflexion de acteurs en amont de la mise en récit par la recherche

PE : Hybridation Oui A condition de créer un rapport de forces favorables (dans la pensée comme dans la pratique) favorable en faveur de l'intérêt commun > particulier
H : quelles sont les initiatives de résilience Économique à mettre en place dans l'URGENCE pour une association
Durant cette crise actuelle et qui ne rentre pas dans les critères d'injections de fonds exceptionnel proposé par l'État ?

Dominique : Merci pour cet espoir !

Georges Wahnich : Est-il possible d'apprendre cette démarche prospective pour mieux agir localement ?

Julie : intelligence collective permet de co-construire, innover, être plus souple : oui le levier des terrains est un riche terreau !

Nicole Picquart : Comment les associations peuvent-elles détourner la mise en concurrence au cœur de ce système ?

J-B Jobard CAC : cette intervention donne envie de creuser les méthodes qui permettent de mener ce travail prospectif

Julie : état d'esprit et s'arrêter

Julie : investir le temps long et moins l'immédiateté

Josette : Importance des têtes de réseaux pour organiser les interactions entre les différentes parties prenantes

bsix : sur le terrain, il faut obtenir la reconnaissance des élus locaux (ce qui se traduit souvent par du financement local) et chercher les compléments dans les nouvelles sources de financement entre crowd funding ou fonds/fondations privées.

Bruno Lasnier : Les démarches d'évaluation de l'utilité sociale, je ne parle pas ici de mesure d'impact, peuvent être un outil au service de cette démarche prospective

Georges Wahnich : comment s'arrêter dès lors où le contexte est en crise ?

Le scénario du renforcement et de la diffusion des alternatives

Quels besoins pour un développement associatif

Si de très nombreuses alternatives existent, leur développement reste trop limité par la structuration actuelle du financement du monde associatif. Pourtant d'autres modalités de soutien s'inventent et peuvent créer un système plus prometteur permettant d'espérer l'essor d'un nouvel associationnisme. Premier tour d'horizon et dialogue autour des solutions envisageables à l'heure actuelle.

*Intervenants : présentation du Transiscope par **Floriane Hamon** du Mouvement Colibris et **Solène Boiziau** du Mouvement Utopia - **Frédérique Pfrunder** (déléguée générale du Mouvement Associatif) : du fond de stabilisation à court terme à des solutions plus structurantes, quelles pistes pour le financement du monde associatif demain, **Jean-Michel Lucas** (spécialiste des droits culturels) : un dispositif d'avenir : le prêt massif à long terme pour le monde associatif*

*Animation : **Bastien Zapata** (La Solidaire)*

Jean-Baptiste Jobard : bienvenu dans la deuxième partie de notre journée. En introduction à la table-ronde suivante, nous vous proposons un aperçu de ce que produit le monde associatif en termes d'alternatives avec une dizaine de minutes consacrées au [Transiscope](#), le portail qui permet de visualiser les projets de transitions écologique et sociale. Nous avons demandé à deux représentantes d'organisations impliquées dans la construction de cet outil de nous le présenter. Cela va nous permettre probablement de mesurer à quel point cet outil est plus qu'un outil mais l'instrument d'une stratégie globale visant à accélérer et intensifier la mise en lien des acteurs de la transition. Une stratégie qui a d'ailleurs un nom et qui s'appelle « faire système ». Nous allons comprendre pourquoi.

Après cela nous poserons l'incontournable question de savoir comment sont financés ces projets porteurs de transition. Comment ils sont financés aujourd'hui mais surtout comment ils peuvent l'être demain ?

Présentation par Floriane Hamon (Colibri, mouvement citoyen) et Solenne Boiziau (Utopia, mouvement d'éducation populaire)

Les premiers échanges ont démarré en 2015 avec ensuite plusieurs rendez-vous, jalons pour construire les projets et le collectif. Nous essayons de garder une taille qui nous permet de gérer le projet de façon collaborative. Transiscope est un projet et nous n'avons pas souhaité créer d'association. Nous avons une coopération politique par la contribution des membres et une coopération technique à travers les outils libres réutilisables.

C'est donc un travail de 3 ans qui a amené en 2018 à lancer la plate-forme avec la cartographie.

Voir le [diaporama](#) retraçant la genèse du projet avec ses 4 objectifs :

- ✓ Trouver facilement sur son territoire les acteurs et les actions liées à la transition
- ✓ Développer et outiller les communs par le biais de logiciels libres, des méthodes de travail à mettre en partage
- ✓ Accélérer la mise en réseau en rendant les alternatives visibles les unes aux autres

- ✓ Repérer les territoires et les problématiques nécessitant le développement d'alternatives concrètes grâce à l'agrégation de données

Quelques mots sur la stratégie 2021/2023 avec 3 axes (voir le diaporama présentant la [stratégie du Transiscope](#)) :

- ✓ Continuer à renforcer le projet (modération par les sources, gestion des doublons, ...)
- ✓ Renforcement de la coopération (faire vivre et documenter la coopération)
- ✓ Dynamiser les écosystèmes d'alternatives sur les territoires, renforcer la communauté (aiguiller les demandes de soutiens, ...)

Enfin concernant le modèle financier : il est basé sur la contribution des membres, qu'elle soit bénévole ou salariée, financière ou en moyens techniques.

Batien Zapata (La Solidaire, association d'étudiants de la chaire économie solidaire du Cnam) passe la parole à Frédérique Pfrunder puis à Jean-Michel Lucas

Frédérique Pfrunder ([Le mouvement associatif](#))

J'évoquerai plus spécifiquement le financement des politiques de vie associative de façon transversale, sans entrer dans le sectoriel. Je ne reviens pas sur les grandes tendances avec l'augmentation de la commande publique, la baisse des subventions, les durées courtes basées sur l'action au détriment du fonctionnement et du projet avec ce que cela signifie pour la reconnaissance de l'initiative associative.

La bataille à mener collectivement est d'interroger les moyens pour financer la vie associative pour tout ce qu'elle produit pour les citoyens et la société en capacité d'émancipation et de construction du débat démocratique.

Nous soutenons la subvention comme reconnaissance de l'apport des associations ainsi que la pluri annualité depuis longtemps, élément qui disparaît de plus en plus. La commande annuelle ne permet pas de se projeter sur le long terme et d'avoir une sécurité.

La [charte des engagements réciproques](#)¹ est un outil d'appui peu reconnu par les pouvoirs publics qui l'ont pourtant portée. On ne peut qu'inciter les acteurs associatifs à se saisir de cette charte. C'est une première chose. La seconde c'est que nous portons depuis plusieurs années le développement du [Fonds de développement pour la vie associative](#) (FDVA) pour qu'il devienne un outil à la hauteur des enjeux, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le FDVA est composé d'une partie sur la formation des bénévoles, 8M€, ce qui est ridicule et qui touche 2% des bénévoles, cela permet de soutenir la moitié des demandes des associations dans un système très fermé puisque comme il y a peu de moyens beaucoup d'associations ne savent pas qu'il existe. Le second volet du FDVA c'est le fonctionnement innovation qui soutient des projets à partir d'appel à projets et qui peut aider un peu de fonctionnement. Là aussi c'est bien inférieur aux besoins puisqu'il est de 25M€ représentant à peu près la moitié

¹ Nouvelle charte nationale d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités, les associations constituant un cadre de référence

qui doit être décliné territorialement et/ou sectoriellement en multipliant les chartes locales

des demandes. Cet outil ne peut se limiter à ces deux axes, il faudrait qu'il ait les moyens d'accompagner les associations dans des études, des expérimentations pour faire progresser les pratiques, faire progresser la structuration et permettre un soutien plus large au fonctionnement associatif. Ce qu'il n'a absolument pas les moyens de faire actuellement.

Nous avons franchi une petite étape cependant puisqu'une partie des fonds inactifs des associations pourront être fléchés vers le FDVA. Il devrait être alimenté par les comptes bancaires inactifs² (ceux des associations qui ont cessé d'être actives) pour environ 20M€. C'est un premier pas qui reste insuffisant.

Il faut penser cet outil comme un fonds plus structurant avec les moyens qui vont avec. On peut imaginer un système de mise en commun de fonds de fondation qui puisse venir alimenter le tissu associatif avec une gouvernance élargie pour intégrer davantage la diversité

Jean-Michel Lucas

Je ne suis pas certain de répondre à la question qui porte sur les solutions à trouver. Je vais plutôt en rester à l'interrogation en posant le cadre de négociations qui permettrait d'améliorer la situation des associations. Je résume ici rapidement ce que j'ai développé dans l'article « [l'impérative nécessité d'un prêt massif de 8 milliards d'euros à la vie associative](#) ».

Cette réflexion vient du travail que nous avons mené en Nouvelle-Aquitaine autour des droits humains fondamentaux. Quand nous avons vu la crise se développer, nous avons voulu attirer l'attention sur la nécessité de privilégier les relations d'humanité

² [Le fléchage des fonds bancaires inactifs vers le FDVA](#)

associative en fonction des besoins, des territoires, ...

Il semble aussi nécessaire de penser les moyens de soutien aux associations dans leur apport démocratique, leur contribution au débat public et leur capacité d'interpellation. On voit bien que la relation bilatérale de financement peut parfois être un obstacle. Cette contribution au débat public dans toutes ses dimensions doit pouvoir être reconnue et financée. Le fonds d'interpellation citoyenne porté par le rapport Baqué/Mechmache est une proposition qui doit continuer à être soutenue et que nous avons repris au moment des élections présidentielles. Nous continuons à la porter dans des plaidoyers construits avec d'autres acteurs.

C'est un vrai sujet de voir comment on peut soutenir et favoriser la prise de parole des citoyens dans le cadre d'associations très locales. Nous voudrions travailler collectivement. Cette proposition.

respectueuses des droits humains fondamentaux des personnes pour sortir de ce monde meurtri (voir [l'appel « quelle leçon d'humanité dans un monde meurtri »](#)).

La crise sanitaire amenait à cette conclusion à travers deux facettes.

La première fait voir que l'économie marchande a perdu pied. Si l'humanité avait été réduite à la logique de la marchandise, elle aurait disparu.

Heureusement, ce qui a permis de sauver l'humanité, ce sont des relations de solidarité, qui ont garanti aux personnes de demeurer libres et dignes, notamment grâce à de multiples formes de

coopération et d'association. Dès lors, il serait indécent, inconséquent de se satisfaire d'une sortie de crise qui serait uniquement économique, qui

marginaliserait de nouveau la force des solidarités, pour ne songer qu'à relancer les activités marchandes rentables.

Nous devrions être plus attentifs à cette logique d'humanité ; elle est à la base d'une société basée sur les droits humains fondamentaux qui reconnaît chaque personne comme libre, digne, contributrice du débat démocratique. Ainsi chaque organisation et même chaque situation, devrait être interrogée sur la manière dont elle remplit ces devoirs d'humanité et garantit aux personnes la disposition de leurs droits humains fondamentaux. Soit un renversement des valeurs d'intérêt général privilégiant les coopérations entre les personnes libres et dignes, douées de conscience et de raison.

Cette première observation sur un monde plus humain peut tomber dans le grand trou noir du pragmatisme et c'est ce que le gouvernement a considéré en ne s'attachant qu'à soutenir la relance économique. Pourtant, il y a une deuxième facette de la crise qui rend réaliste la nécessité de privilégier les relations d'humanité.

En effet, ce qui est fascinant, c'est que le système économique libéral a abandonné ses propres lois ! Lui qui a fixé, et imposé à tous, des règles strictes de dépenses publiques (le fameux 3%) pour respecter l'intérêt général, a tout « largué » pour sauver son système du désastre.

Qui a renversé la table du libéralisme économique qui veut que toute dépense de monnaie ait une recette monétaire qui l'équilibre ? Pas les petites mains associatives mais les banques centrales elles-mêmes. Notamment la Banque Centrale Européenne qui a compris que l'échec du marché était si grand que la survie du système était en jeu. Du coup, la nouvelle règle d'intérêt général dans la gestion de la monnaie s'est trouvée inversée. On constate maintenant que la monnaie obtenue n'a plus à être remboursée nécessairement et, de plus, la Banque centrale européenne prête en rémunérant l'emprunteur ! C'est vrai pour les Etats et pour les banques qui peuvent prêter à des ménages aussi bien qu'aux entreprises.

Nous sommes dans une situation qui était déjà en place avec la crise de 2008 et qui s'est renforcée pour cette crise monétaire. Si on globalise les divers dispositifs c'est près de 3000 milliards d'euros de création monétaire qui sont mobilisables pour éviter la déroute !

Sur le fil de discussion

Gilles : Proposition de prélever un pourcentage (10%) des financements et la philanthropie sur des projets privés vers un fonds commun géré par les acteurs associatifs

Julie : oui c'est une vraie proposition !

JB : le lien vers le corpus de textes que J-Michel propose de partager pour approfondir collectivement ce travail

<http://univete.associations-citoyennes.net/?LuCas>

Julie : intéressant lien secteur asso et marchand solidaire

Marie-Elodie Lenne- Association CAPEP : En attendant on ne propose pas aux asso des aides spécifiques mais des aides identiques au monde économique lucratif

Julie : et cela évitera aussi la casse sociale à l'intérieur des asso et les risques psychosociaux

Bruno Lasnier : quid des 30 millions d'euros pour les petites association voté la semaine dernière dans le cadre du PLF ?

Julie : plan de relance ciblé aux asso (oui mais cibler celles qui agissent éthique pour les citoyens et redonnant la parole au plus vulnérables à leur accès aux droits et à celles qui sont aussi éthique dans leur RH pour éviter les risques psychosociaux, etc...)

Luc de Larminat : est-ce que ce n'est pas les 30 millions pour le dispositif Dispositif de secours ESS qui est lancé par le secrétariat à l'ESS (avant piloté par le HCESS). Ce dispositif fonctionne sur une subvention à de très très petites associations associé à un accompagnement DLA. N'est-ce pas de ça dont il s'agit ?

Frédérique Pfrunder - Le Mouvement associatif : En réponse à Bruno, les 30 millions seront fléchées vers les associations employeuses de moins de 10 salariés, sous forme de subventions, de 5000 à 8000€

Olivier Picot (ODASS) : Le service public fait aussi partie de l'économie non lucrative. L'ultra libéralisme consiste à supprimer toute économie hors du champ lucratif

Alors, si on laisse ces dispositifs se mettre en place, ce sera uniquement pour que la monde retrouve le chemin de la croissance de l'économie concurrentielle. Alors que l'on vient de constater que ce chemin-là avait été incapable de répondre aux enjeux d'humanité.

C'est plus qu'une erreur, c'est une faute politique et il serait paradoxal que les acteurs des solidarités, notamment associatifs, soient en péril alors que des fonds sont largement disponibles, selon les nouvelles règles de création de monnaie.

Il y a donc un parti pris à avoir. Le mouvement associatif, le mouvement des solidarités respectueux des droits humains fondamentaux, devrait pouvoir bénéficier de cette création de monnaie sans contrainte de remboursement obligatoire. Cela est concrètement possible (en plus d'être devenu impératif pour les acteurs du lucratif) !

L'enjeu politique est la négociation sur la possibilité de bénéficier de cette création de monnaie qui ne sera jamais remboursée. Soit avec la garantie de l'Etat, ce qu'il y a de plus simple, soit, et j'y pense en vous écoutant, sur la base d'une coalition de grandes banques mutualistes qui pourrait servir d'intermédiaires.

Certains économistes ont formulé des propositions cohérentes avec cette perspective sous l'appellation de « monnaie hélicoptère » et Mme Esther Duflot a rappelé la nécessité de revoir le système actuel des soutiens publics.

Il y a un chantier qui ne doit pas effrayer. Ce serait dommage de pas voir que le système qui nous a enfermé dans un ordre marchand strict a, lui-même, pousser ses règles dans la poubelle. Je sais qu'emprunter quand on n'a rien à vendre pour rembourser fait peur ; toutefois, il serait dommage de renoncer parce que les grandes entreprises et les Etats ont, quant à eux, parfaitement compris que pour éviter de mourir, il fallait mobiliser des milliards qui ne seront jamais remboursés. Faut-il se sacrifier ou prendre les armes de nos adversaires ?

Questions / réponses / réactions

Luc de Larminat : cette proposition est intéressante car les associations vont être en rupture de trésorerie, les mesures auxquelles elles ont fait appel tournent autour de fonds de solidarité, de fonds d'urgence. Elles ne peuvent compter que sur très peu d'argent public. L'année 2021 va être catastrophique pour elles,

Josette : Travailler surtout sur un changement d'imaginaire. Les associations rassemblent un nombre non négligeable de citoyens qui sont des acteurs organisés et mobilisés pour faire basculer un système plus en danger qu'il ne le perçoit ou qu'il veut bien accepter d'admettre

Serge Calvier - FNAR : La situation de crise de l'après-COVID est une opportunité à saisir pour pousser de nouvelles idées et manières de faire.

Patrice Eloy : Intégrer aussi dans ces réflexions l'invention d'autres instruments de mesure du développement que le sacrosaint PIB qui intègre dans ses mesures des productions destructrices de l'environnement et du lien social

M-C Henry : nous avons conçu un espace sur Mediapart pour recueillir des propositions, des témoignages. N'hésitez pas à nous envoyer des textes mchenry@msh-paris.fr

Les associations dans le monde d'après : <https://blogs.mediapart.fr/edition/les-associations-dans-le-monde-d-apres>

Julie : affirmer une des couleur(s) (coopération arc en ciel) avec une pratique d'évaluation conjointe quantitative et qualitative par les acteurs eux-mêmes

Olivier Picot (ODASS) : Du coup, il faudrait mettre les assos dans le champ de l'ESS et séparer ESS (but non lucratif) du business social (But lucratif) et promouvoir l'ESS 'et le service public) comme des agents légitimes de l'économie.

bsix : demander aux coopératives comme Lactalys de soutenir les projets basés sur le développement durable ?

Patrice Eloy : 2 recherche-actions actuellement lancées au niveau national sur la question de la coopération des acteurs : 1) sur la gouvernance des Cités éducatives lancée sur 8 sites par le CNOE des CE 2) sur les coopérations éducatives de territoire lancée par l'ANCT / la DGCS / le CIPDR sur 6 sites en France

notamment les associations culturelles. La question des emprunts fait peur, les associations n'en profitent pas, elles pensent que ce n'est pas pour elles car les critères sont les mêmes que pour les entreprises qui elles peuvent se projeter vers un avenir économique sur un marché. J'apprécie l'idée radicale de soutenir les associations qui vont respecter les droits culturels. L'idée c'est est-ce qu'à la fin de cette journée en cumulant les propositions il serait envisageable de lancer un plan de relance cohérent et collectif ? Cela va être nécessaire pour 2021 qui s'envisage difficilement aujourd'hui.

Jean-Louis Laville : dans cette réflexion sur la mutualisation des acteurs associatifs, des personnes qui réfléchissent aussi autour du monde asso les réponses institutionnelles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Il faut mutualiser un ensemble d'idées pour converger. En lien avec la proposition des Pas sans Nous, il faut intégrer la [proposition du collectif des associations de femmes des quartiers Nord de Marseille](#) que les biens confisqués aux réseaux mafieuses soient redistribués aux associations³. Et là on parle de dizaine de milliards. Ce processus est déjà en discussion et ce qui nous incombe c'est d'essayer que tout un ensemble de propositions puissent être mises sur la table pour aller dans un sens partagé.

Frédérique Pfrunder : la proposition des biens confisqués devrait aboutir prochainement, elle est à la fin de son parcours parlementaire mais cela ne représentera pas la même masse qu'en Italie. Je trouve la proposition de JM Lucas tout à fait intéressante ... un doute cependant sur notre capacité à transformer les logiques bancaires et du gouvernement pour basculer et considérer que l'économie non lucrative est au moins aussi centrale que l'économie lucrative. Cela dans une perspective à 6 mois, celle des élections. Cela ne veut certainement pas dire qu'il ne faut pas construire et porter des solutions, les étayer, en vérifier la faisabilité économique. Par contre là où on peut pousser dans les mois qui viennent c'est pour que les craintes des associations vis-à-vis des prêts se transforment.

Jean-Michel Lucas : pour mesurer ce qui est réaliste on n'a pas le passé pour nous. Donc il faut tenter des négociations et on verra si c'est réaliste ... Ce qui était encore irréaliste il y a 8 mois c'est que la banque centrale prête de l'argent à des banques en les rémunérant et en disant « je vous surveille moins, vous pourrez prêter à des entreprises même si elles n'ont pas les mêmes garanties qu'il y a quelques mois » ... c'est une logique complètement étrange parce qu'on a nous a raconté que le non lucratif était secondaire et on est maintenant en train de nous dire que tout ce qui bouge est bien parce qu'il faut que la société marchande puisse continuer à fonctionner.

Florian Covelli : La spécificité des modèles socio-économiques d'intérêt général, distincts des modèles institutionnels et d'entrepreneuriat social, n'est pas simplement un sujet de résilience, mais aussi de pérennisation et de déploiement de la fonction politique (interpellation politique, innovation sociale, contribution démocratique) des associations. Je rappelle les ressources FONJEP sur le sujet ici : <https://www.fonjep.org/modeles-socio-economiques/ressources>

Julie : très intéressant cette idée de mouvement culturel d'imaginaire ... prendre le temps de réfléchir, perdre du temps pour imaginer un ailleurs : l'art est un vecteur de cet imaginaire, qui parle au plus grand nombre par l'émotion. Délibérer : démocratiser cette compétence grâce à l'éducation de base pour tous, toutes (enfants, ado, adultes vulnérables ou non)

Hugo h : Comment vous définiriez "un impact social " dans les actions des associations ? puisque l'état nous oblige dans son casting de bénéficiaires au financement, à annoncer notre impact avant même d'avoir lancé notre idée de projet.

³ Proposition inspirée par les [travaux](#) d'Elisabetta Bucolo sur le sujet

Quelles synergies au sein de l'ESS

Intervenants : **Jérôme Saddier** ([ESS France](#)) et **Patricia Coler** ([Mouvement pour l'économie solidaire – MES](#))

Animation : **Jean-Philippe Milésy** (*Institut Polanyi*)

Romain Guerry ([Groupe Vyv](#))

Je suis ravi d'introduire cette table-ronde sur les synergies qui, de mon point de vue, sont totalement essentielles puisque c'est par une stratégie d'union que nous tous pouvons faire face à une hydre à deux têtes. La première tête est bien connue, c'est celle de la grande entreprise privée à but lucratif avec un appétit vorace capable de donner des millions, des milliards pour attaquer des marchés et pouvant fonctionner à perte. La deuxième c'est la dérive étatiste, version caricaturale d'une forme d'action publique qui quand elle ne veut pas ou plus faire les choses interdit aux autres de le faire. Dans les mutuelles nous sommes bien placés pour connaître cette tendance qui année après année réduit la capacité à agir et fait ensuite porter la responsabilité des échecs sur leurs épaules.

- ✓ Face à cela il n'y a qu'une solution, il faut se regrouper, agir ensemble par des plaidoyers communs et des actions communes. Nous faisons la proposition suivante en deux points : agir pour une économie non lucrative, ou à lucrativité limitée, au niveau européen car c'est à ce niveau que sont les blocages.
- ✓ Développer des solidarités civiles en complément des solidarités nationales et imaginer des systèmes de mutualisation notamment

En cela l'économie sociale nous semble essentielle car c'est par elle que l'on peut mettre en commun et investir ensemble et développer notre surface d'action.

Jérôme Saddier

Je vais commencer par apporter deux nuances à ce qui vient d'être dit, et non pas des désaccords, à ce qui a été dit. D'abord je ne pense pas que les blocages ne sont qu'au niveau européen et aussi il ne me semble pas que ces soit depuis ou avec la crise que les acteurs de l'économie sociale ont tendance à se replier sur eux-mêmes. J'ai l'impression que chacun court dans son couloir en pensant qu'il a raison depuis par mal de temps.

Pour faire le lien avec les travaux précédents je souhaite rappeler que la liberté d'agir en s'associant est un des principes de base de l'ESS. C'est

important parce que la question de savoir si nous sommes toujours libres de décider ce que nous avons à faire et de la façon dont nous voulons le faire est fondamentale et demeure une vraie interrogation. Cette liberté d'agir s'exprime sous différentes formes, objets sociaux et c'est la force de l'ESS que ce principe soit applicable à bien des activités et des secteurs. On sait que les remises en cause sont de tous ordres : injonction des financeurs, évolution des réglementations européennes ou nationales, baisse de financement, instrumentalisation, conformisme, technocratie, mise en concurrence,

parfois par affaiblissent démocratique de nos propres structures.

Je crois que la question de la coopération entre acteurs, au-delà de la synergie qui me semble-t-il est plus un moyen d'analyse, est une des clefs pour l'avenir. Voilà longtemps que le monde coopératif parle d'inter-coopération, je ne suis pas tout à fait certain qu'il arrive à l'illustrer mais je crois que c'est de cela qu'il faudrait s'inspirer pour 4 raisons que j'ai repérées :

- ✓ La coopération entre acteurs peut être un des moyens de résistance à la logique projet qui est opposée dans le monde associatif de la part des financeurs. Il n'y a rien de pire que de voir le projet s'affadir pour pouvoir passer sous les fourches caudines des financements publics mais avec le développement des financements privés les choses ne vont pas aller en s'arrangeant. Ce qui fait la force du monde associatif et de l'ESS c'est la capacité des personnes à s'associer pour concevoir un projet, le mener et l'évaluer eux-mêmes. Evidemment que si nous laissons les principes de financement remettre en cause cette liberté d'établir soi-même son projet nous allons effectivement avoir des difficultés à assurer la pérennité des organisations censée être garanties par les formes choisies. La coopération entre acteurs et le choix qu'un projet soit porté par des acteurs différents et complémentaires avec un partage d'objectifs, de logiques, de moyens est une façon résister à cette logique d'appel à projet et à la soumission aux personnes publiques ou privées qui financent. Donc la coopération pour se renforcer et résister.
- ✓ La deuxième raison, c'est un moyen de se positionner pour faire face à de nouveaux enjeux. L'ESS s'est développée dans beaucoup d'activités différentes et on constate que la société est en train de

changer, l'économie est en train de changer pour le meilleur et pour le pire et il y a des sujets qu'il conviendrait de s'approprier pour les envisager de façon différente, parfois pour relocaliser des activités. La clef pour l'ESS est de faire en sorte que les acteurs puissent se rassembler à partir de logiques de territoires, de filières pour que les enjeux économiques et sociaux qui amènent à des soutions nouvelles soient portés par l'ESS. Tout en étant assez lucide sur les capacités de l'ESS à le faire il faut concevoir des modes d'alliances qui n'existent pas forcément. Parfois des alliances territoriales, parfois des alliances plus globales en cumulant les moyens.

- ✓ Troisième raison de coopérer, c'est pour inventer de nouveaux modèles économiques. C'est sans doute un sujet un peu délicat mais ce que montre la crise c'est la fragilité des modèles économiques de l'ESS. Ce qu'on constate dans cette crise de l'économie réelle de cette nature c'est la première fois que l'ESS est touchée au cœur même de son activité. C'est la première fois que des modèles censés être résilients paraissent faibles et la perfusion dont ils ont besoin dépend de pouvoirs publics. Il s'agit de savoir si et comment on doit renforcer les capacités financières des associations. La question est bien sur stratégique pour passer la crise mais à plus long terme la question du renforcement des fonds propres pour les associations va se poser et il va falloir inventer de nouveaux modèles et imaginer des solutions qui reposent sur la coopération entre acteurs de l'ESS. C'est un moyen plus sûr et plus conforme à l'objectif de résilience que de le faire par des modèles bancaires ou la subvention publique.
- ✓ La quatrième raison de coopérer : le besoin de refonder nos modèles démocratiques qui sont très affaiblis. Le

sentiment général n'est pas à l'engagement, les raisons de s'engager ne manquent pas mais leur formalisation est parfois compliquée, résultat d'une forme de découragement. La grande force citoyenne et le vrai potentiel que représente l'ESS sont aujourd'hui affaiblis. La culture démocratique des organisations de l'ESS est au cœur des enjeux stratégiques de notre pays. On vit dans une période compliquée, on voit que la démocratie n'est pas si établie que ça. Il est temps de réveiller les structures de l'ESS pour faire en sorte que les personnes qui s'y engagent, qui y travaillent soient conscientes de la force citoyenne qu'elles représentent et à laquelle elles peuvent contribuer.

Patricia Coler

Il y a plusieurs éléments dans tout ce qui vient d'être dit qui sont des enjeux très forts pour la synergie dans l'ESS.

La crise a révélé encore une fois à quel point étaient importantes les questions du sens, de nos interdépendances, de notre relation à la nature, avec une forme d'humilité ... à quel point nous devons réinvestir cette notion de solidarité et sortir de la logique marchande à laquelle on nous invite pour revenir à la question des relations ... Toutes les formes d'initiatives qui ont été prises sur les territoires l'ont démontré.

L'ESS doit dépasser la logique de secteur et d'activité pour réinterroger notre capacité de citoyens à agir, notre liberté d'auto-organisation, notre position par rapport à la question de l'exigence des dignités et droits fondamentaux des personnes. Si on se pense comme un mouvement culturel, on a une capacité à construire un nouvel imaginaire autour de la dimension économique en s'appuyant sur synergie entre les divers acteurs. Il y a des millions de personnes investies, engagées dans l'ESS et nous

En travaillant ensemble, nous avons aussi un moyen d'hybrider nos modèles. Il est temps d'inventer de nouveaux modèles et de le faire à plusieurs. Il y a un terrain de coopération assez vaste et stratégique.

Je résumerai cela d'une formule : il est l'heure de réapprendre à faire des choses plus grandes que ce que nous sommes tous seuls. Les organisations de l'ESS ont créé des choses, elles ont été à l'initiative de ce qui fait le contrat social du pays et parfois de ses formes économiques. Il faut regarder à nouveau et à plusieurs ce que nous sommes capables de faire ensemble et c'est un sujet que nous porte à ESS France avec La République de l'ESS qui va durer encore un an.

devons avoir une exigence par rapport à nous-mêmes. Cela a été dit ce matin, ne pas se restreindre à la notion de réponse aux besoins et inscrire nos démarches surtout dans le respect des droits humains fondamentaux ; ce qui nous permet d'apporter de nouvelles exigences ... Nous sommes capables d'inventer collectivement un nouvel imaginaire socio-économique ... Nous ouvrons des possibles par des actions concrètes et produisons du réflexif ... C'est aussi préférer la diversité des initiatives à la course à la taille, préférer la mise en réseaux plutôt que des logiques de concentration verticale.

Pour cela, il faut que nous ayons le temps de nous interroger, de déconstruire les normes, de nous autoriser à innover, à penser la transformation ce que nous ne faisons pas toujours parce que nous sommes confrontés au danger du mimétisme avec une tendance à subir les injonctions, à parfois reprendre les manières de faire de l'économie capitaliste.

Donc nous avons besoin, et peut-être la synergie dans l'ESS nous le permettra, de

prendre le temps, de nous saisir de la diversité des approches, de croiser nos référentiels ... Je partage aussi ce qui a été dit sur l'hybridation des compétences (des mutuelles, des coopératives, des associations, des initiatives citoyennes, ...).

Les partenariats acteurs chercheurs sont déterminant quand on considère une approche interconnectée. Nous avons besoin de ces connecteurs et il faut aussi dépasser le champ, de l'ESS et faire mouvement avec d'autres dynamiques qui ne s'y reconnaissent pas nécessairement (mouvement des communs, mouvements citoyens, ...).

Je voudrais aussi mettre l'accent sur les actions concrètes et là aussi des coopérations sont possibles pour avancer ... à partir des citoyens qui s'autoorganisent : identifier les acteurs, mieux se connaître sur les territoires, en prenant en compte toutes les alternatives socio-économiques. On a parfois tendance dans l'ESS à oublier ces initiatives non monétaires qui ne

s'inscrivent pas dans une logique entrepreneuriale.

Une proposition forte du MES est la logique d'écosystèmes territoriaux solidaires. Aujourd'hui nous avons besoin en local de travailler cette coopération active. Il y a déjà beaucoup d'initiatives qui sont connues ... on peut parler des PTCE, nous avons accompagné des tiers lieux solidaires, des foncières solidaires, ... Il faut mieux les soutenir et il faut que ces initiatives soient reconnues comme des processus en constitution, sur la durée ... avec des moyens et de l'ingénierie.

Au sujet du levier démocratique, de son entretien, de son exigence j'ajouterais qu'il faut traiter la question de l'ascendance territoriale et construire de nouveaux espaces de coopération dans des logiques moins concentrées avec plus de confiance envers les citoyens et le local. On a aussi à renforcer nos outils en matière de relations avec les politiques publiques pour plus de coopération et de co-construction.

Questions / réponses / réactions

Comment protéger les jeunes et la formation des sirènes du social-business ?

Jérôme Saddier : les jeunes sont souvent spontanément attirés par l'ESS sans savoir véritablement ce que cela veut dire. C'est probablement la traduction d'aspirations humanistes, de recherche de sens. Le problème c'est que certains acteurs ne sont pas tout à fait en phase avec l'économie solidaire. Ce que je veux dire c'est qu'on a du mal dans l'économie sociale fière de ses principes à incarner une réponse à cette quête de sens des jeunes et notamment pour ceux qui cherchent une activité salariée. On a du mal à faire des propositions qui répondent à ces attentes sans qu'il y ait dérive. Voir aussi l'article du [Monde](#) sur le burn-out dans l'économie sociale.

Sur le fil de discussion

Alain Lemarchand : Ça va être difficile avec le projet de "continuum éducatif de la culture et de la générosité" qui va être intégré dans les programmes scolaires "dès le plus jeunes âges"

Luc de Larminat : un article sévère sur l'économie sociale vient de sortir dans le monde

https://www.lemonde.fr/campus/article/2020/11/21/difficile-de-se-plaindre-la-cause-est-trop-belle-dans-l-economie-sociale-quand-la-quete-d-ideaux-vire-au-burn-out_6060615_4401467.html

Josette : Le [Forum social mondial des économies transformatrices](#) a été un temps important de convergences

Marie-Elodie Lenne- Association CAPEP : Du même acabit voir l'essai de Lily Zalzett: [Te plains pas, c'est pas l'usine : l'exploitation en milieu associatif](#)

Patricia Coler : c'est important de reposer la place des jeunes qui est à voir moins comme une charge que comme des dynamiques. Il y a à reconsidérer la jeunesse et sa capacité d'engagement ou d'envie de contribuer à la société.

Autre chose : le lien à l'international est important, réussir le pari de l'imaginaire et de la force citoyenne est aussi penser à ce niveau. On connaît les travaux qui sont menés dans divers pays ... donc nous avons à réfléchir avec l'économie populaire, les économies féministes, transformatrices.

Jean-Philippe Milésy : voir sur ce dernier point la table-ronde des [Rencontres de La Plaine](#)

Introduction Jean-Philippe Milésy (Institut Karl Polanyi France)

Quelles dynamiques locales pour une meilleure prise en compte des associations

De plus en plus les autorités locales se posent la question de la co-construction et du rapport aux associations. Tant au niveau urbain que rural, il existe des projets qui méritent d'être discutés.

*Intervenants : dialogue avec des municipalités française **Annaëlle Schaller**, Tours, **Patricia Andriot**, Le Val d'Esnoms, vice-présidente du [RTES](#), **Julian Perdrigeat**, Loos-en-Gohelle, **Stéphane Pfeiffer**, Bordeaux)*

*Animation : **Bruno Lasnier** (MES)*

Bruno Lasnier

On voit que de plus en plus d'autorités locales, tant au niveau urbain que rural, se posent la question de la co-construction du rapport aux associations, comment construire de nouveaux rapports entre collectivités locales et société civile et quelle place les associations peuvent avoir dans ces nouveaux rapports. En parallèle de nombreux citoyens veulent agir sur leur territoire, ils investissent des collectifs, souhaitent participer à la mise en place des politiques publiques pour répondre aux enjeux de leur territoire. Je pense par exemple à la démarche qui a été mise en place autour du Pacte pour la transition pour nourrir le programme des listes des candidats aux élections municipales, je pense aussi à des initiatives s'inscrivant dans le municipalisme. On voit aussi l'arrivée de nouvelles listes mixant des personnes issues de la société civile et des partis politiques ; tout cela est au cœur de nouvelles relations entre institutions et secteur associatif local. Nous allons commencer en donnant la parole à Annaëlle Schaller puis Stéphane Pfeiffer. En leur demandant comment ils concrétisent ces nouveaux rapports dans leurs programmes d'action même si leur expérience est assez courte.

Annaëlle Schaller (adjoindée déléguée à la démocratie permanente, à la vie associative, à la citoyenneté, au conseil municipal des jeunes et aux élections)⁴

⁴ https://www.tours.fr/action-municipale/TPL_CODE/TPL_ELU/PAR_TPL_IDENTIFIANT/87/317-les-adjoints.htm

Je vais essayer de vous broser la situation de la ville de Tours et les enjeux pour la nouvelle équipe avec Emmanuel Denis (EELV) à sa tête. Nous sommes un certain nombre à être issus de la société civile ne faisant pas du tout partie du système politique et n'ayant jamais fait de politique. Nous nous sommes lancés en nous disant que l'enjeu de mandat était vraiment l'urgence climatique et les défis sociaux et démocratique. Nous avons réuni EELV et d'autres partis de gauches.

A Tours il y a 2 500 associations avec une grande diversité (sport, culture, vie locale, commerçants ...), et c'est assez difficile de penser toute cette diversité que portent les associations.

De façon concrète nous souhaitons un dialogue et une co-construction. Par exemple, dans le contexte de la crise sanitaire nous avons fait le choix d'écrire un courrier aux associations pour les inviter à 3 réunions convaincus que ce

Nous constatons aussi qu'il y a des initiatives citoyennes ne se transforment pas en associations donc quid des collectifs qui n'ont pas de cadre juridique ? On ne peut pas leur donner de subvention et ils ont moins de facilité pour avoir des salles de réunion. Donc comment prendre en compte cette nouvelle dynamique de collectifs que ne deviennent pas des associations ? Dans le même esprit c'est aussi cette idée de prendre en compte les bénévoles « papillons », c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas d'engagement pérenne et régulier mais veulent donner un coup de main de temps en temps ... donc prendre en compte les différents types de bénévolat y compris ceux qui sont ponctuels.

Une petite réussite à signaler : nous avons lancé il y plusieurs années un conseil municipal des jeunes qui vient de se structurer en une association très volontaire.

L'idée c'est comment sur un temps long de dialogue et de relation de confiance on peut mettre en œuvre un partenariat entre l'équipe municipale, les associations et les collectifs citoyens ... comment réfléchir ensemble sur des actions ... ce que nous portons c'est l'écologie, la

sont des acteurs majeurs sur le terrain. Certaines portent des actions majeures sur la solidarité, d'autres sont à l'arrêt. Nous nous sommes engagés dans cette réflexion commune pour collecter leurs besoins et aussi leurs suggestions parce qu'ils ne nous attendent pas pour porter des actions et que nous avons à construire ensemble les solutions de demain dans un monde bien incertain.

Cela nécessite un temps long bien sûr, on commence les échanges et ensuite se poseront des questions pratiques : qui on subventionne et dans quelle mesure, quels critères pour évaluer l'action - quantitatifs, qualitatifs - (ce que nous avons travaillé avec le MES), comment on aide, quelles mises à disposition de locaux de manière pérenne et aussi toute la logique de réservation de salles pour les réunions.

Voilà pour l'aspect pratique ... nous allons aussi soutenir une maison des associations avec un annuaire pour les faire connaître, des actions, des synergies.

Sur le fil de discussion

Alain Lemarchand : Quelle place des assos dans l'évaluation ?

Julie : dialogue - co-construction - pluralité des acteurs, des asso - dynamique face à la complexité du monde changeant - souplesse : intéressant enfant - ado structurer (lien anciens et jeunes) intégrer le temps long pour faire murir et innover

Annaelle Schaller - Tours : oui avec l'expertise d'usage de leur quartier

jml : surtout pas " l'expertise " mais le sens que les personnes donnent en égale dignité aux élues, à leur vie, si j'ose dire !. Marie-Catherine Henry : pourquoi pas « l'expertise » ? aucune acception descendante à ce terme dès lors qu'on ne le réserve pas à un groupe ... d'experts, de sachants ... nous sommes tous des experts de notre vie, de notre quartier. C'est aussi en reconnaissant ça qu'on gagne en dignité.

Jean-Baptiste du CAC : la mesure 30 du Pacte pour la transition que nous avons largement contribué à rédiger

<https://www.pacte-transition.org/#mesures?preview=poi.5c6c00940bb4ee5403ee0a4>

solidarité, la justice sociale et la démocratie ... comment traduire notre action ?

Je finirai par la réflexion d'une association de la ville qui étant donné le nombre important d'associations à Tours se demande si on ne pourrait pas les faire coopérer avec de gros défis communs et comment faire qu'elles collaborent entre elles ?

Stéphane Pfeiffer (adjoint chargé de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et des formes économiques innovantes, conseiller municipal délégué auprès de Claudine Bichet pour la commande publique, les achats et l'éco-conditionnalité)

La question du rapport entre les collectivités et les associations interroge à mon avis le rapport que nous avons avec les citoyens de manière plus générale. Notre relation dépend de celle que nous voulons construire avec les habitants ... l'équipe est en place depuis 4 mois avec les vacances et le confinement ... cela a été très court !

Notre ambition est de nous rapprocher de l'idée de commun et de commun urbain en particulier, c'est-à-dire de faire en sorte que les habitants identifient leurs problèmes, leurs besoins et y répondent par eux-mêmes. En parlant des communs on parle aussi d'une organisation collective des habitants sur un territoire. Je dis habitant et pas citoyen pour être plus inclusif ... pour moi les habitants sont ceux qui pratiquent leur morceau de quartier, leur rue, leur territoire ... et on a vraiment besoin de s'appuyer sur ces praticiens du quotidien.

Quand on évoque le collectif on pense aux associations puisqu'on a besoin de citoyens qui s'organisent dans le cadre de cette institution qu'est l'association. Nous nous posons les mêmes questions qu'à Tours : comment mieux travailler avec des collectifs autoorganisés, sans statuts, comment les inclure dans le dispositif, comment les reconnaître ... c'est une vraie question politique. Les associations peuvent être une traduction de ce besoin collectif mais il y a aussi d'autres acteurs de l'ESS comme les Scop, les Scic, ... qui sont des outils intéressants.

L'idée de commun pose un cadre à l'action collective avec l'idée de co-gestion et auto-gestion. Les communs permettent de remettre les habitants au cœur d'un dispositif municipal et au cœur de nos pratiques politiques ... une fois qu'on a dit ça je m'interroge, et nous nous

interrogeons, sur moi en tant que représentant de la collectivité ... quelles sont mes pratiques ? Si on veut construire cette idée de commun il faut un nouveau et vrai rapport : quelle est la place de la collectivité ? Est-ce qu'elle est au-dessus, pour, contre, indifférente,

Julie : intéressant aller vers plus d'objectivité, sortir du clientélisme parfois, aller vers le bien commun (territoire), vers plus d'équité / pouvoir partagé acteurs pluriel changement culturel : défi pour demain, changement de pratique (transversal, écoute) et d'état d'esprit et regard

Julie : la formation en effet est stratégique Jean Bapstiste du CAC : Intéressant cette approche des élus me semble-t-il car cela fait écho probablement à la réflexion de JM Lucas sur les "tests d'humanité" <http://univete.associations-citoyennes.net/?LuCas>

Marie-Elodie Lenne - Association CAPEP : oui décloisonner et sortir de l'entre soi pour l'intérêt de tous

Gilles Rouby : Oui, la proposition de Conseils locaux de la vie associative (mesure 30 du Pacte pour la Transition) propose justement de construire localement un mode de travail permettant la reconnaissance exigeante de l'expertise associative, dans le dialogue. C'est ce que porte le CAC en tout cas.

Gilles Rouby : Je retiens cette idée d'assises du pouvoir partagé. Qu'un élu formule une telle proposition ... le monde bougerait-il !

Stéphane Pfeiffer : @Gilles Rouby, on ne devrait même pas être étonné que des élus fassent cette proposition !

avec ? Je pense que nous devons être « aux côtés de », non pas pour leur expliquer ce qu'ils doivent faire mais pour les aider à faire ce qu'ils souhaitent parce qu'ils ont des expertises, des compétences, des souplesses que nous n'avons pas dans les collectivités. Cette place de la collectivité est importante parce qu'on a besoin de renouer une relation de confiance entre le personnel

On fait évoluer le rapport du politique aux associations et des élus aux citoyens. Pour renouer cette relation de confiance il faut un cadre démocratique et donc un système de règles. Nous étions dans un système avec peu d'objectivité dans la manière dont les associations étaient traitées, il était opportun d'avoir les relations ... Il faut reposer des bases objectives avec des critères qui s'appliquent de la même manière à tout le monde. C'est tout le travail de l'adjointe à la vie associative Camille Chopin. Pour avoir de la lisibilité et aussi de la liberté nous travaillons pour voir

politique et les habitants ... donc de sortir de la relation « donneur d'ordre » du type « j'ai un besoin comment tu peux y répondre » pour rentrer dans une relation du type « moi élu je vois ce que font les associations sur le terrain, je suis capable de construire une politique publique et je vais lui donner de l'ampleur par les subventions, la mise à dispositions de locaux, ... ».

comment nous pouvons aller vers des conventions pluriannuelles, elles n'ont pas forcément de valeur juridique mais dans l'intention donnent du sens politique et aussi nous contraignent symboliquement.

Nous organisons début 2021 les assises du pouvoir partagé parce que nous voulons nous interroger sur nos pratiques par rapport à la démocratie locale et le rôle que les associations ont à jouer. On y traitera la question des relations associations / ville et comment on permet aux citoyens de s'engager dans les associations.

Questions / réponses / réactions

I duvail : Comment travaillez-vous avec les services, vos agents municipaux sur cette question de changement de paradigme, de dialogue avec les associations ?

Stéphane Pfeiffer : on est dans une problématique de changement des pratiques des services et des agents, de la culture du travail ce qui est une grosse problématique. On réfléchit à un plan de formation, de réorganisation avec le directeur général des services.

Bruno Lasnier : juste pour rebondir, je peux dire qu'à Tours en octobre dernier nous avons organisé une journée de formation pour les élus et les techniciens autour de ces questions, comment faire coopération, passer à des modes de travail coopératif et elle avait suscité un réel intérêt qui est source d'espoir.

Je vais donner la parole à Julian Perdrigeat qui a été directeur de cabinet à Loos-en-Gohelle de 2014 à 2020 (ville qui a été à l'origine d'une démarche participative autour des enjeux transition climatique et qui a lancé la dynamique des Fabriques des transitions. Julian est aujourd'hui passé du côté associatif puisqu'il est délégué de la Fabrique des transitions, je voulais donc lui demander comment il vit ce rapport entre l'institution et les associations.

Julian Perdrigeat

Je le vis comme un déplacement professionnel ... j'ai passé le Rubicon en quelque sorte. On peut dire que quand on est du côté des collectivités territoriales on est au chaud dans le sens où son budget, son traitement, son cadre collectif de travail sont stabilisés et c'est un monde avec une relative inertie ... en même temps avec plein de capacités d'innovation.

Quand on passe de l'autre côté on se retrouve dans un grand mouvement, on est pris dans un système économique concurrentiel où la valeur créée ne se compte pas nécessairement mais se raconte, ne rentre pas toujours dans les cases comptables évaluatives où on demande déjà en amont de savoir ce que l'on va produire. Le bien commun pour lequel on se bat n'est pas toujours reconnu.

Donc c'est un vrai déplacement mais c'est une prolongation de ce qu'on essayait de

Loos-en-Gohelle est particulièrement intéressant puisque nous avons là environ 40 ans d'expérimentation. Nous avons démarré à la fin des années 1980 dans une situation d'effondrement du modèle sociétal de la ville. Les houillères possédaient les écoles, les clubs de foot, les fanfares, les hôpitaux ... bref quand la mine s'arrête ce n'est pas juste le travail qui s'arrête c'est tout le tissu socio-économique et culturel. Donc il a fallu reconstruire à partir de là, mettre en place une dynamique culturelle dans laquelle les citoyens ont joué un rôle fondamental ... écriture de scénettes, de spectacles ... on a joué la comédie sur des carreaux de fosse ... pour se réapproprier le patrimoine et pour le valoriser. A partir de ça une dynamique s'est mise en place.

Dans les années 1990, pendant 5 ans, nous avons co-construit le projet de ville. J'insiste : tout un mandat pour construire un projet de ville et créer les conditions de participation, de contribution des uns et des autres à l'avenir de la ville. Cela a permis de dessiner un plan, pas au sens planification mais au sens d'une orientation collective pour passer du noir au vert, du charbon au

faire déjà à Loos c'est-à-dire reconsidérer les postures d'élus, d'agents, de citoyens, d'opérateurs économiques et de voir comment elles peuvent permettre de développer une capacité à prendre en charge les enjeux du territoire. Par rapport aux propos que je voudrais tenir sur le thème de la table-ronde, je pense qu'une dynamique en transition au plan local est amenée à reconsidérer la place des associations ... à ne pas les voir juste comme des acteurs à subventionner de temps en temps (éventuellement si c'est des copains c'est plus facile) mais comme des partenaires avec qui poser des diagnostics précis. Lorsqu'on est dans une communauté on ne doit pas rester dans une tour d'ivoire, on doit faire appel à l'expertise d'usage ... d'ailleurs, comme le disaient Annaëlle et Stéphane, associations ou pas il faut regarder l'ensemble des parties prenantes d'un écosystème territorial comme des agents qui contribuent au bien commun.

Jean-Michel Bocquet : Le rapport entre asso et collectivités est ici présenté dans le rapport entre Métropole et assos de ces métropoles. L'enjeu est encore plus fort (notamment sur les financements) pour les territoires ruraux. Comment peut/doit s'organiser la solidarité entre association rurale et richesse des villes... A l'heure où certains rêvent de faire entrer la campagne dans les villes, l'enjeu ne serait-il pas de créer des liens (notamment financier) avec des acteurs ruraux, je pense évidemment aux secteurs de l'enfance, de l'animation, etc... Réinventer les colos, les accueils de loisirs, les classes de découverte ? Avec des partenariats longs, sans mise en concurrence, avec les agriculteurs des territoires, etc... Y'a pas là un enjeu d'équité et de développement durable ?

Julie : évaluer la valeur cachée du bénévolat, du monde associatif (investissement et non une charge, subvention) utiliser le langage du monde marchand (charge / investissement) pour valoriser la valeur marchande du monde associatif qui contribue au bien commun aux citoyens - se rendre lisible visible entendable argumenter aux élus, aller vers un langage commun

développement durable. Avec une chance c'est que le modèle de développement durable n'est pas défini à l'avance ... il y a des signaux faibles qui deviennent de plus en plus forts et le travail s'invente en avançant.

Dans les années 2000 nous avons une dynamique collective avec une volonté politique très forte d'impliquer l'ensemble des parties prenantes non plus seulement pour activer des leviers de transformation du regard et faire le diagnostic culturel de la ville mais cette fois pour le co-produire. C'est là que l'on rentre dans le nerf guerre. Il y a un déplacement professionnel des élus qui s'opère (même si ce n'est pas un métier c'est du travail). Ils ne sont pas au-dessus de la mêlée même si en dernier recours ils arbitrent parce qu'ils ont une légitimité démocratique mais leur rôle va changer parce qu'ils vont être en situation d'animer un débat collectif de prise en charge des enjeux. Et ce n'est pas simple parce que les fonctions des services vont être débordées ... quand on co-produit il faut trouver de la synchronicité, ce n'est pas le rythme de l'administration et ça nous a conduit à nous structurer pour éviter des burn-out. S'engager dans une démarche de résilience et de transition XXL crée de la casse, coûte de l'énergie et si l'on n'est pas équipé pour prendre en charge ces enjeux de santé physique et mentale on peut aller dans le mur. Nous avons aussi eu des cas de burn-out associatif par ce que quand on crée des espaces dans lesquels s'investir, on trouve du répondant, il y a de l'ingénierie tout ça va vite et quand on se trompe ... ça arrive souvent le droit à l'erreur n'est pas juste un vain mot ... Il y a des difficultés ... ce n'est pas simple quand on crée un système alimentaire local, des cafés citoyens, on peut se planter. Donc il faut avoir une vraie attention collective à la prise en charge de ces enjeux aussi pour les associations parce quand elles deviennent par exemple opérateurs d'un système de transition énergétique local ça change le degré de leur engagement et ça nécessite des mécanismes d'alerte plus fins. C'est une réinvention assez profonde des services publics, du mode opératoire dans le territoire.

En 2014, Loos est devenu démonstrateur national de la conduite du changement ... Il s'agit d'un label déposé par l'ADEME qui reconnaît ces modalités de co-construction de la ville comme un commun. C'est intéressant aussi pour ces institutions qui poussent la transition et

qui comprennent que ce n'est pas uniquement dans des questions de « science de l'ingénieur » que ça se joue mais aussi dans les questions de sciences humaines et sociales ... c'est immatériel, le facteur humain est clef dans tout ça.

jml : pourquoi la valeur "cachée" ? Par qui ? Si on prend comme cadre les valeurs d'humanité, ces valeurs associatives sont visibles (voir tests d'humanité)

Julie : cachée pour les citoyens lambdas qui des fois ne comprennent pas pourquoi certains sont aidés et pas eux

@jml "valeurs associatives" sont lisibles par ceux qui les comprennent de prime abord, ce n'est pas si simple

Marie-Elodie Lenne- Association CAPEP : l'association est-elle condamnée à réussir tout ce qu'elle entreprend ?

Jean-Michel Bocquet : ingénierie de communauté apprenante, j'ai des haut le cœur, désolé !

Julie : construire, croiser les regards

Yves Gueydon : Il est anormal que les financements des associations ne soient pas pluri-annuels

Julie : oui les démarches participatives sont des méthodes exigeantes, complexes

Marie-Elodie Lenne - Association CAPEP : l'acculturation entre ces mondes est-elle possible ?

iduvail : Quelle place et rôle des conseils de développement dans les communautés de communes (où siègent des habitants) dans le dialogue des collectivités avec les habitants/la société civile?

Julian Perdrigeat : @Jean-michel Bocquet j'espère que ce n'est que passager ;-)
quelques compléments sur le sujet si vous souhaitez

https://www.fabriquedestransitions.net/rubrique2_fr.html

Pour étayer mes propos, voici une ressource qui pourra vous intéresser :

<https://www.loos-en-gohelle.fr/wp-content/uploads/2020/04/Re%CC%81fe%CC%81rentiel-loosois-de-limplication-citoyenne-Version-30-mars-2020.pdf>

On pense avec la fabrique des transitions qu'il y a besoin de réinventer l'ingénierie. Aujourd'hui l'ingénierie est un peu cloisonnée, il y a l'ingénierie publique avec les financements publics qui crée le cadre dans lesquels les associations s'engagent et il y a l'ingénierie privée avec les bureaux d'étude. On pense qu'il y a un chaînon manquant qui est l'ingénierie du changement systémique

qui vient réagencer ces deux formes d'ingénierie historiques. C'est l'ingénierie de la communauté apprenante, de pair à pair avec la capacité de s'épauler. Les associations ont un rôle clef à jouer pour prendre en charge ces enjeux de transitions sur les territoires.

Bruno Lasnier : je vais maintenant donner la parole à Patricia Andriot, élue de longue date dans différents niveaux de collectivités locales, elle est actuellement élue de la commune de Val d'Esnom et vice-présidente du RTES (Réseau des collectivités locales pour une économie solidaire). Avec quelques années de réflexion et de pratique sur la co-construction et les liens entre acteurs de la société civile quels sont les avancées et les freins repérés ?

Patricia Andriot

Tout ou presque a été dit précédemment. Je voudrais préciser que je suis élue en milieu très rural, dans une commune de 350 habitants et une communauté de communes de 8000 habitants sur 64 communes en Haute Marne ... cela éclairera sans doute la suite de mon propos.

J'ai deux ou trois constats :

- ✓ L'avancée de la co-construction est décevante, elle ne va pas assez vite par rapport aux enjeux. Le chantier est énorme et la question de la co-construction devrait avoir un boulevard devant elle
- ✓ Concrètement on ne sait pas faire, je l'expérimente au quotidien, je soutien l'exécutif de ma communauté de

commune, je suis aussi référente du projet alimentaire territorial, à l'échelle du pays de Langres ... c'est difficile à faire

- ✓ Par rapport aux propos de cette après-midi, il faut être conscient que nous sommes un peu dans l'entre-soi et que nous ne sommes pas dans la vie réelle des collectivités. On nous a présenté des collectivités avec une vraie volonté politique ... ce n'est pas la réalité de tous les territoires ... ce n'est pas parce qu'on est un ou deux dans un conseil municipal qu'on arrive à convaincre et même quand il y a une réelle volonté politique c'est compliqué.

On attend beaucoup des associations, on voit bien qu'il y a plein d'exécutif avec la société civile qui arrive et ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on acquiert la compétence du jour au lendemain. La mise en confiance ne se décrète pas.

Le défi du moment est la question de l'accompagnement de toutes les transitions (numérique, écologique, alimentaire, ...) et comme les collectivités ne savent pas faire elles se pensent à aller chercher les associations

Patrice Eloy : Ce qui prouve que tous les élus ne sont pas des nuls ou des incapables pleins de mauvaises intentions mais qu'ils sont plutôt démunis (sens étymologique)

Josette : Est-ce que l'arrivée d'élus issus de la société civile et non de partis un peu figés dans un certain dogmatisme ne favorise pas davantage l'ouverture aux associations

Julie : cf. croisement des savoirs d'ATD : ça reprend toute la complexité de ces démarches participatives qui agissent lentement en profondeur sur les représentations des différents groupes de pairs et faire évoluer ses représentations changer de postures, faire des ponts, intercompréhensions, sortir des clivages, des peurs, responsabilité partagée

qui font mais n'ont pas forcément les outils de cette relation.

Un autre enjeu est la question de la remise en cause, de l'évolution des postures, sortir des zones de confort, oser prendre des risques et ce n'est pas sûr que nous soyons prêts à accepter. Donc il faut avoir en tête tous ces enjeux qui expliquent qu'on n'avance pas si vite. Le sujet est compliqué dans une période de tension démocratique à haut risque, il faut aller vite et en même temps réfléchir.

C'est la question de la volonté de faire qui est posée. Bien sur il y a une volonté exprimée mais la volonté ce n'est pas juste un programme électoral. Il est facile d'avancer des choses lors des campagnes, et je ne remets pas en cause les bonnes intentions déclarées, mais une fois au pied du mur c'est difficile. Cela renvoie la question du risque.

Une chose m'a choquée au moment des gilets jaunes : dans notre municipalité nous avons ouvert le débat mais on nous renvoyait des propos du type : « débrouillez-vous, vous êtes élus » ce n'était pas « vous faites mal on va faire à votre place » ... on nous demande de trouver les solutions ... c'est très présent dans la société.

Il y a aussi la question de la représentativité des associations. Comment faire pour aller les chercher ? Il y a des associations anciennes, des nouvelles ... comment créer un équilibre avec des budgets contraints ?

Sur le champ de l'ESS il y a des acteurs historiques, d'autres qui entrent dans le jeu, certains qui sont intéressants, d'autres qui sont déconnectés de l'ESS, et c'est compliqué quand on est élu de s'y retrouver, de décrypter toute ça.

La question de la légitimité se pose également parce que, comme cela a été dit, il existe une vraie défiance vis-à-vis des pouvoirs politiques ce qui fait que nous ne sommes pas forcément légitimes pour animer le débat ... en tout cas cette légitimité doit se construire. J'ai bien conscience d'amener plutôt des pistes d'explication un peu frustrantes mais il faut en être conscients. C'est le décalage entre notre vie politique et la réalité ... c'est qu'il faut du temps long et un mandat de 5 ans ce n'est pas du temps long.

Marie-Elodie Lenne- Association CAPEP : ça nécessite aussi de faire converger les objectifs et les moyens entre les acteurs

Julie : représentativité sur des luttes qui écouter : les militants des associations ou les citoyens concernés mêmes vulnérables, voire parfois invisible aux yeux du plus grand nombre...

Patrice Eloy : Démunis : manque de munitions

Florian Covelli : Les associations comptent parmi les principaux acteurs du bien-être des français sur les territoires indiquait l'étude IFOP pour Le Mouvement associatif. Elles sont aussi vectrices de confiance.

Dans une période de crise de la représentation, comment les collectivités que vous représentez perçoivent-elles les associations comme des partenaires dans la production de confiance à travers l'engagement citoyen, par-delà de leur contribution sociétale ?

Christine Chognot : Sur ces processus et leur complexité, voir les passionnants dossiers de Nantes ; notamment l'histoire du "Débat du faire".

iduvail : Choix honorable car c'est aussi un enjeu de formation/pédagogique collective pour partager réellement la complexité des Projets Alimentaires Territoriaux ou autres projets territoriaux

Patricia Andriot : j'espère bien que cette arrivée de nouveaux élus issus de la société civile va faire bouger les choses

Si la question de la volonté politique est évidente et nécessaire on oublie souvent l'enjeu des compétences et du savoir faire technique de l'animation du débat. On est sur des choses subtiles : comment s'y prendre pour emmener des gens et pas juste un monde associatif ... et là nous ne sommes pas complètement outillés. C'est là que nous avons besoin du monde de la recherche, des réflexions, des journées comme celle-là. Il faut avoir la modestie d'en prendre conscience et il

faut des outils un peu plus subtils que les outils habituels d'animation.

Entrer dans ces processus de co-construction réclame de la ténacité ... on connaît des échecs, on froisse des copains et puis ce sont des choix politiques assumés. C'est un chemin plus long que d'aller chercher des prestataires qui nous démarchent. Il ne faut pas lâcher le morceau on ne s'en sortira pas sans une révolution des postures de part et d'autre, pouvoirs publics, associations et société civile.

Bruno Lasnier : Ces démarches nécessitent de réinterroger le rôle et la place de chacun des acteurs, ce qui me permet pour conclure cette table ronde d'inviter Laurent Fraise, socio-économiste dont le domaine de recherche porte notamment sur les questions de coopération territoriale et de co-construction des politiques publiques, à réagir et compléter de son regard les interventions précédentes.

Laurent Fraise

J'entends qu'il y a une volonté politique pour co-construire et des intentions très prometteuses, c'est aussi le bon moment pour co-construire. C'est toujours plus facile de se lancer dans un processus de co-construction en début de mandat.

Par rapport à ce qui a été dit sur les déceptions en matière de chartes d'engagement réciproques je pense qu'il faut un enjeu commun fort. On ne co-construit pas pour co-construire. Il y a là un enjeu fort, celui des incidences à court et moyen termes de la crise sanitaire liée à la Covid sur la résilience du tissu associatif local et la capacité de se projeter sur les enjeux du territoire.

Cette situation peut faire bouger les postures de certains acteurs parce qu'il y a des associations en danger de mort donc une moindre capacité du tissu associatif et cela peut sans doute produire des recompositions de collectifs et des points d'appui par rapport à des habitudes clientélistes ou des situations un peu figées. C'est un sujet que de sécuriser 2021 et cela passe par la co-coproduction d'un diagnostic ... quel est l'état des lieux de la santé des associations, de leurs bénévoles, des professionnels ... cela demande de construire des réponses très ambitieuses (construire une politique) ou modestes (choisir une thématique pour fédérer des acteurs).

J-B du CAC : le rapport sur la co-construction rédigé par Laurent Fraise et les actes de la journée de restitution co-organisée

<https://www.fmsh.fr/fr/college-etudesmondiales/29696>

Daniel : Dans la mesure 30, plusieurs fois citée, l'exemple de Choisy-le-Roi est mis en avant. L'expérience a bien fonctionné pendant six ans, mais le changement de bord de la municipalité aux dernières élections a provoqué un véritable tsunami. Pour des raisons purement politiciennes, la nouvelle majorité a décidé l'abrogation de la charte partenariale (déclinaison locale de la charte nationale) et la suppression du CLVA. Ne soyons pas pessimistes, mais n'ignorons pas ces aléas liés au fonctionnement démocratique des collectivités territoriales.

Stéphane Pfeiffer : En réalité, la principale difficulté côté élu n'est pas de porter cette ambition, ni de constituer les bases nécessaires à la réalisation de cette ambition. En effet, ESS et via asso sont des politiques très transversales.

Ainsi, la difficulté principale réside principalement (selon moi en tout cas) dans le fait ensuite d'embarquer tous les autres élus, services, et satellites de la collectivité pour que ça infuse dans tous les secteurs

iduvail : Il y a peu de binôme d'élus en milieu rural et pourtant ce serait intéressant à mener

Stéphane Pfeiffer : j'ajouterai urbanisme aussi ! (entre autres :)

Gilles Rouby : embarquer tous les élus, oui, pas facile, mais embarquer les associations, travailler à définir une autre place, pas facile non plus.

Cela demande aussi de tirer les enseignements de la crise ; je sais que dans l'urgence des actions ont été construites entre collectivités et associations pour faire face à des enjeux de solidarité. Pour venir en aide et permettre d'alimenter des personnes isolées il y a eu innovations et des solutions co-construites. Il ne faudrait pas que ces solutions soient considérées comme temporaires et qu'une fois revenu à la normale les enseignements soient oubliés.

J'ai entendu parler aussi de co-gestion, c'est très ambitieux et je crois qu'il y aura un enjeu budgétaire. Je pense qu'il existe des marges de progrès importantes déjà pour que les élus à la vie associative aient une connaissance fine des engagements financiers de leur propre collectivité sur les politiques auprès des associations et que ce diagnostic soit partagé au moins à titre d'information parce que co-construire une politique dont à la fin on n'a pas les moyens c'est créer des déceptions. Il y a donc une marge de manœuvre au moins

sur l'information de ce que fait une collectivité locale en matière de soutien aux associations.

La nécessité et la volonté de co-construire pour un élu à la vie associative peut aussi se situer dans son intérêt bien compris, pour aller chercher de l'expertise citoyenne à l'extérieur mais aussi des collectifs qui, à l'interne, légitiment sa politique, pour négocier des arbitrages et pallier des ressources administratives insuffisante. Pouvoir s'appuyer sur ces actions qui ont été travaillées avec des acteurs locaux peut être stratégique.

Enfin, la transversalité représente un autre enjeu. On peut en effet avoir la compétence vie associative de sa collectivité mais le gros du financement des associations peut être sur d'autres politiques (culturelle, sportive, ...). La question qui se pose est la façon dont tous ces élus peuvent travailler ensemble pour que les volontés d'innovation irriguent et que l'élu à la vie associative ne soit pas seul dans son couloir de politique publique.

Les perspectives pour la suite du travail

Intervenants : Philippe Jahshan ([Le Mouvement associatif](#)), Jean-Baptiste Jobard (CAC), Jean-Louis Laville (Cnam- FMSH)

Philippe Jahshan

Je voudrais partager quelques éléments de réflexion à partir à la fois de ce qui s'est dit et d'une analyse du contexte actuel.

Le premier élément est le fait que notre économie, la vie associative, l'ensemble des mouvements incarnés par les organisations associatives ou de l'ESS plus largement constituent ce que sera ou devrait être l'avenir. C'est un

modèle qui est d'avenir et n'a pas encore eu son heure de gloire. Tous les éléments du contexte y contribuent : que ce soient les enjeux climatiques, les inégalités sociales massives qui vont s'accroître, les reculs en matière de lutte contre la pauvreté dans notre pays et ceux qui nous entourent, l'absurdité d'un modèle économique financiarisé qui touche à ses extrêmes et la conscience que par

rapport à cela les Etats ne peuvent plus tout.

Dans une crise comme celle que nous traversons on constate la disqualification des marches pour répondre. Dans ce cadre l'économie associative, l'ESS dans sa dimension non lucrative, fondamentalement écologique non fondée sur la prédation des ressources naturelles (ce qui ne veut pas dire qu'elle ne peut pas avoir des retombes négatives pour l'environnement mais c'est un autre sujet) est une économie citoyenne qui constitue une réponse, une alternative au contexte.

Le deuxième point, est que nous sommes aussi dans une période de défiance démocratique majeure vis-à-vis d'institutions représentatives auxquelles les citoyens font de moins en moins confiance et on sait qu'il y a aujourd'hui une soif forte d'engagement par soi-même, par le collectif dans la proximité. Ce contexte doit nous conforter et être un élément sur lequel nous appuyer mais il faut en être conscient et je ne suis pas certain que dans l'ensemble des familles associatives cette conscience que nous faisons partie d'une économie alternative et d'alternance et qu'elle doit pouvoir se vivre en tant que telle dans sa pleine souveraineté entre l'Etat et le marché et occuper sa place sans mimétisme existe. Dans l'histoire nous avons été ballotés vers l'un ou l'autre et il est indispensable que nous ayons une identité forte. Une autonomie est à gagner et à imposer et cela pose la question de ses conditions qui ne sont pas encore réunies.

Il y a beaucoup de travail à faire sur nous-mêmes d'abord, sur la dimension de nos fonctionnements démocratiques, de nos modèles. La force citoyenne de l'engagement ne se dément pas mais les formes d'engagement changent. Il y a donc nécessité de se transformer et faire place à ses nouvelles formes citoyennes,

à trouver des formes d'horizontalité dans nos gouvernances.

Il y a aussi nécessité à trouver un débouché politique, ce qui n'a jamais été réussi réellement. Il n'y a jamais eu de grandes politiques associatives, des moments de soutien mais pas de réelles politiques. C'est un sujet essentiel à penser autour de plusieurs axes :

- ✓ D'abord le fait de faire reconnaître, de défendre, de redire le caractère essentiel de la liberté associative et de l'engagement citoyen et au-delà sa légitimité en matière d'élaboration de la chose publique. C'est une autre forme de légitimité que celle des élus mais elle est consubstantielle de notre démocratie. A partir de ce socle il y a besoin d'une politique d'investissement public pour le développement associatif, pour renforcer cette capacité citoyenne d'engagement et d'association. Elle n'existe pas ... si ce n'est avec quelques subsides budgétaires mais il n'y a pas de politique socle. Notre meilleur ennemi c'est nous même, et la faiblesse au niveau de la surdétermination sectorielle des associations qui ne les pousse pas à réclamer cette politique. Nous n'arrivons pas à peser sur ce qui doit être transversal et constituer cette politique et si nous n'arrivons pas à bâtir un mouvement au-delà de nos déterminations sectorielles il va être difficile d'arriver à cela.
- ✓ Le deuxième axe, est une grande politique de renforcement et d'accompagnement, une politique de structuration. Nous vivons une forme d'éclatement qui n'est pas forcément mauvais ... c'est dû à la tendance au « small is beautiful » qui a pris le dessus, une fatigue des logiques fédérées et fédératives mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ... la transformation et les réformes à

conduire dans les structures fédérées sont nécessaires mais la structuration et le fait fédératif doivent être encouragés.

- ✓ Troisième axe : travailler sur le principe de co-responsabilité c'est-à-dire comment on se pense comme acteur de l'action publique en coresponsabilité ; cela signifie penser et conduire une doctrine de l'évaluation de nos impacts et de ce que nous produisons. Voilà un sujet essentiel à assumer par nous-mêmes sans se faire imposer par l'extérieur des critères qui ne nous conviennent pas. C'est un sujet de dialogue indispensable à organiser avec la puissance publique.
- ✓ Enfin le dernier axe : tout appelle à une révision de l'action publique et ce n'est pas que l'affaire des associations mais du pays tout entier. La seule manière de faire descendante ne convient pas, c'est une habitude dont on a du mal à se débarrasser. Les

innovations viennent du terrain et à partir de là on peut réinventer et fédérer des solutions, des bonnes pratiques mais il faut être en capacité de faire masse pour influencer et que cela devienne une norme ... faire les bonnes alliances entre logiques montantes et représentatives. Il y a aussi un sujet de formation pour lequel nous manquons collectivement de méthodes et de méthodologie. C'est élément essentiel sur lequel se pencher pour outiller cette nouvelle façon de fabriquer de la politique publique.

- ✓ Sur ce point le souhait que je fais c'est que toutes les expérimentations menées dans les territoires ne se perdent pas ; que la capacité à capitaliser fasse en sorte que dans les programmes politiques l'ensemble de ces expérimentations structure un discours et permette de faire émerger ce que nous faisons réellement sur le terrain.

Jean-Baptiste Jobard

Juste quelques mots avant de passer la parole à Jean-Louis Laville pour remercier l'ensemble des participants ainsi que le Mouvement des Colibris et Floriane Hamon d'une part et à la coopérative Odass et Olivier Picot d'autre part pour l'efficacité de leur aide sur les aspects techniques de cette visio-conférence.

Je vais me contenter d'un point sur le fond mais avant, je voudrais partager deux remarques rapides sur des manques que j'ai relevés.

Prosaïquement, deux outils pourraient aider à donner une suite intéressante à cette journée acteurs-chercheurs. Le premier serait une sorte d'outil-repère des rapprochements possibles acteurs-chercheurs. Je sais que le Mouvement

Associatif Haut-de-France commence un travail en ce sens et, effectivement, favoriser les coopérations entre l'univers universitaire et les associations citoyennes par une sorte de mindmap géant cartographiant les travaux en cours et parallèlement les recherches engagées pourrait avoir quelques utilités...

Pour ne prendre que cet exemple, si un ensemble de réseaux souhaitant travailler sur le thème de la co-construction n'avaient pas appris durant le colloque Polanyi de 2016 (co-organisé par EMES et le Cnam), que Laurent Fraise travaillait sur ce sujet, nous n'aurions sûrement pas pu nous engager dans une recherche-action pour mieux appréhender cette notion-clé...

Autre outil, simple et basique, qui pour l'heure n'existe pas véritablement : un calendrier visibilisant notre travail commun. À travail commun, calendrier commun ... et une sorte de timeline 2021, 2022 renseignant par exemple sur les importantes rencontres Popmind organisées par l'UFISC, les journées de l'UNIOSS, l'université d'été des

J'en arrive maintenant au fond en repartant de ce qui a été pointé dans les propos de Julien Talpin lors de la première table ronde : ce qui a permis le développement des entraves aux libertés d'actions des associations que documente le rapport de l'observatoire des libertés associatives le substrat constitué par l'accélération de la fragilisation du monde associatif ces dernières années, et peut-être singulièrement de ces dix dernières années (correspondant aux dix années d'existence du CAC créée suite à la circulaire Fillon de 2010).

Nous connaissons les caractéristiques de cette fragilisation, inutile donc s'étendre sur ce processus de marchandisation, sur le fait que les associations sont de plus en

Mouvements sociaux que le CRID co-organise avec ATTAC et l'ensemble des autres événements de ce type nous aiderait pragmatiquement à sortir des silos de nos domaines d'activités et envisager plus naturellement en commun les enjeux qui traversent le fait associatif en France.

plus poussées par le marché et amenées à se comporter de plus en plus comme des entreprises, ni de souligner l'instrumentalisation croissante des associations, condamnées de plus en plus souvent à jouer un simple rôle d'exécutante de politiques publiques décidées sans elles... Inutile aussi de rappeler les chiffres montrant qu'il n'y a pas seulement eu recul du financement public mais aussi une mutation des formes de ces financements qui font la part belle dorénavant à la commande institutionnelle en organisant des mises en concurrence plutôt que de miser sur des processus de coopération en faisant confiance à l'initiative privée non-lucrative, l'initiative citoyenne associative...

Au-delà des effets visibles en termes de difficultés quotidiennes ou de gestion des associations, cette toile de fond qui est celle de l'action associative en 2020 produit des effets moins évidents mais terribles qui sont de l'ordre de l'auto-censure et d'une forme de résignation.

Pour le dire autrement, il y a une forme d'imprégnation, d'acculturation liée à ce contexte et des réflexes que l'on adopte sans s'en rendre compte, à notre corps défendant en quelque sorte. C'est pourquoi j'apprécie la proposition de Luc de Larminat (association Opale) de réfléchir collectivement à ce que serait un plan de relance non pas tant pour les associations mais à partir des associations. C'est ce que nous permet, me semble-t-il, la proposition très stimulante de J-Michel Lucas : un renversement de perspectives pour décrypter les mécanismes économiques. Ce travail est indispensable mais il n'est pas fait de manière spontanée au sein des associations. Or, tant que nous ne sommes pas capables

Sur le fil de discussion

Julie : capitaliser ce qui se fait sur le terrain et essayer au niveau national ce qui fonctionne

Patricia Andriot : sinon, à surveiller dans tous les territoires, l'Etat va proposer ses contrats de relance et de transition écologique et les préfets auront normalement des consignes pour largement associer les partenaires dont les associations dans leur mise en œuvre ; important d'être en veille sur ce sujet à l'échelle des territoires

Julie : interroger dans les postures : le management dans les asso (aller vers le management participatif - prospection en partant des acteurs de terrains prof et citoyens pour nourrir la stratégie associative (cohérence éthique dans l'agir et le fond)

Julie : en coopérant, rassemblant nos forces communes au-delà des différences seules (et la différence enrichie, croiser les différents savoirs d'expérience, universitaires et praticiens)

de comprendre comment fonctionnent ces rouages dogmatiques qui nous enferment nous n'avons aucune chance de nous en sortir, ou à défaut de savoir où mettre le grain de sable qui bloquera la machine.

A force de prendre des coups sur la tête, nous sommes sur la défensive, et ce qu'autorisent des propositions de ce type c'est de changer de posture et de reprendre l'offensive.

Reste donc à identifier les démarches qui vont nous aider à « reprendre l'offensive » et, la contribution de Christine Chognot sur l'importance et les conditions du travail prospectif, d'élaboration de scénarios en indique une. J'ai d'ailleurs noté qu'elle soulignait que pour bien réaliser ce travail prospectif un travail rétrospectif est nécessaire et ce point est extrêmement important car il permet de recouvrer une fierté. En effet, chez nos adversaires politiques, la construction d'une « start-up nation » va de pair avec une ringardisation du monde associatif. Or, en reprenant la longue histoire des associations, on retrouve son ADN qui est un projet d'émancipation individuelle et collective lié au mouvement ouvrier et indissociable de la construction d'une société démocratique, et ce, dès le début du XIX^e c'est à dire 100 ans avant la loi de 1901.

A ce sujet, le livre de l'historienne Michèle Riot-Sarcey [*Le procès de la liberté*](#), permet de mesurer à quel point ce mouvement associationniste, creuset de l'expression associative du mouvement social **aujourd'hui** mais aussi berceau du mouvement mutualiste, coopérativiste et syndicaliste a contribué à construire les valeurs socles de notre société. Cet héritage nous oblige en même temps qu'il nous rend une fierté. Or, la fierté est une arme dans les luttes politiques.

Jean-Louis Laville

Au nom de tous les co-organisateur merci à toutes et tous pour votre participation. Les conditions de réalisation de cette rencontre, parce qu'elle se tient à distance, n'ont pas été les plus satisfaisantes, néanmoins la qualité des contributions autant de la part des intervenants qu'à travers le fil de discussion tout au long de la journée encouragent à continuer cette réflexion collective. La démarche menée aujourd'hui repose en effet sur la

complémentarité des apports émanant de différents réseaux, regroupements et fédérations et c'est cette diversité qui s'avère précieuse. Nous ne nous sommes pas réunis pour cultiver l'entre-soi et pour nous auto-congratuler mais parce que nous sommes conscients du paradoxe actuel : d'une part, les associations ont fait la preuve de leur réactivité dans la crise, de leur capacité d'invention de solutions de proximité ; d'autre part, elles continuent à être

Grégory Autier : Très belle journée ! Même si en présentiel cela aurait été plus agréable humainement, la visio a permis la présence d'une belle diversité d'intervenants et de partenaires, de mieux tenir le temps et d'éviter les discours "sachants" ou trop protocolaires. C'était simple et efficace. Bravo aux organisateurs.

Julie : oui investir, financer l'innovation, le changement : par la recherche développement, formation, accompagnement pour dépasser la situation actuelle ! Espoir !

Réjane : Dommage qu'on ne puisse pas applaudir les personnes qui ont organisé et les intervenant.e.s, en tout cas bravo et merci !

lucdelarminat : merci à toutes les organisatrices pour cette belle journée d'échange et de perspectives!

Marie-Catherine Henry : merci à tous A SUIVRE

largement ignorées. Leur absence en atteste dans le plan de relance, elle a d'ailleurs motivé une prise de position de la part de responsables associatifs et de chercheurs dès le 12 juin 2020 dans l'Humanité.

Dans le scénario pessimiste qui a été dessiné ce matin les associations font l'objet d'une invalidation qui résulte de la conjonction de deux tendances : la limitation des libertés associatives et le cantonnement dans des actions réparatrices. Cette évolution n'est pas le fruit du hasard : dès 2015 nous mentionnions dans [Associations et action publique](#) qu'elle a été préconisée par Hayek, l'un des fondateurs du néolibéralisme. Sa dénonciation des « excès de la démocratie » l'amène à envisager la restriction du périmètre de l'intervention étatique, ce qui est bien connu mais aussi, ce qui l'est moins, le refus de l'action collective de groupes organisés, en particulier celle des associations populaires et des syndicats assimilés à la seule défense d'intérêts catégoriels. Selon lui, de tels rassemblements ne doivent plus s'immiscer dans les débats publics parce qu'ils entravent alors « le jeu spontané des forces du marché ». Il prône donc la dépolitisation des associations et leur réduction à de simples prestataires de service. Son objectif est la constitution d'un tiers-secteur qui remplisse à bas coût des tâches antérieurement assurées par les services publics. Il existe donc une inspiration théorique qui modèle le scénario pessimiste et l'amène à se déployer en substituant le marché public à la subvention, en donnant la priorité aux principes d'efficacité et d'efficience dans des changements législatifs et dans une « nouvelle gestion publique ».

L'isomorphisme marchand guette ainsi le monde associatif s'il ne réplique pas. Et la première résistance consiste à identifier la complémentarité entre remises en cause de la libre expression associative et

valorisations de la philanthropie. Comme l'ont mis en lumière les deux premières tables-rondes, ce sont les deux faces d'un affaiblissement associatif ; l'érosion de l'aptitude à l'interpellation va de pair avec la vision caritative d'un secteur subsidiaire centré sur des réponses aux urgences. L'autoritarisme qui se défie des formes d'auto-organisation et veut les encadrer et les contrôler se justifie par la prise de conscience des élites dirigeantes. Si les entreprises font preuve de responsabilité et si les tenants du système rivalisent de bienveillance envers les plus démunis, si l'on encourage un bénévolat de lutte contre la pauvreté, la structure des pouvoirs et des inégalités n'est plus questionnée et les associations qui interrogent celle-ci peuvent vite se voir accusées d'être extrémistes ou irresponsables. A l'évidence la montée de la répression est compatible avec un néolibéralisme de seconde génération qui dépasse l'éloge de la concurrence propre à la première génération pour intégrer un discours sur le social et l'environnement. L'inquiétude exprimée concerne cette combinaison entre un autoritarisme qui se traduit par la criminalisation de mouvements citoyens d'une part, la diffusion d'une idéologie de la compassion qui occulte les conflictualités sociales d'autre part. Sortir de ce scénario dans lequel les associations sont instrumentalisées n'est pas simple. En témoigne le sous-financement endémique de la part des pouvoirs publics nationaux. Si l'on compare au soutien inconditionnel apporté aux entreprises la faiblesse des moyens alloués au monde associatif choque. La relance est pensée à travers l'appui au secteur marchand sans laisser place à cet autre horizon que pourrait constituer une revitalisation démocratique ne se restreignant pas à une vision étroite de l'économie. Quand l'on voit également les sommes consacrées à l'innovation technologique,

on ne peut que s'étonner des montants dérisoires dédiés à l'innovation sociale, en outre souvent confondue au demeurant avec une orientation « business » qui laisse sans réponse la question du financement de la recherche-développement en association. Cette négligence est légitimée par une attention des médias plus centrée sur les dérives dans les fonctionnements associatifs que sur les inventions au sein de ceux-ci. Certes, il est important de recenser avec précision les scandales qui méritent d'être décryptés, comme il convient de reconnaître que nombre d'associations se sont banalisées, se sont enfermées dans le conformisme, voire ont versé dans la bureaucratie. Toutefois, le manque de curiosité vis-à-vis des avancées associatives ne peut s'expliquer par l'attitude de certaines organisations qui détériorent leur image. Il trouve son origine dans un phénomène de longue durée : l'invalidation de l'association. Dès le milieu du XIX^e siècle les vulgates libérale et marxiste l'ont installé ; ainsi Coquelin, un prosélyte du capitalisme, disait « la société anonyme est la véritable association de notre temps » considérant les associations ouvrières comme des preuves d'immaturation et de naïveté parce qu'elles négligeaient le mobile du gain matériel ; quant à Engels, il assignait ces réalités au socialisme utopique opposé à son socialisme scientifique. Extirpant l'association de ces deux modalités de mépris, l'histoire de l'associationnisme, c'est-à-dire le projet constitué à partir des actions collectives mises en œuvre par des citoyens libres et égaux se référant à un bien commun, est à retrouver comme il est détaillé dans [Réinventer l'association](#). La réhabilitation de cette mémoire, au-delà des récits officiels, est une condition pour comprendre le dédain que subissent encore aujourd'hui les associations et la prégnance à leur sujet de clichés qui ignorent leur diversité.

C'est pourquoi la construction d'un scénario de pleine reconnaissance suppose de nouvelles dynamiques d'affirmation et de coopération comme il a été dit dans l'après-midi. Trois défis principaux ont été soulignés :

✓ Le premier défi concerne une autre manière d'aborder le financement associatif. La crise actuelle bouscule l'orthodoxie, les déficits budgétaires hier encore étroitement contraints sont aujourd'hui abordés autrement, il en est de même plus largement des dettes. Soudain les doctrines qui étaient présentées comme des constats objectifs, donc indiscutables, réapparaissent pour ce qu'elles sont, des conventions politiques. La monnaie comme d'ailleurs la terre ou le travail, si l'on reprend Polanyi, ne saurait être une marchandise. Pour lui, qui s'est confronté à von Mises, le prédécesseur d'Hayek, c'est le sophisme économiste consistant à confondre économie et marché qui pose problème. La solution ne réside pas dans une critique globale de l'économie mais dans une redéfinition de ses contours : il s'agit de se démarquer de la croyance au tout marché et de visibiliser la diversité des logiques socio-économiques réelles intégrant les principes de redistribution, de réciprocité et de partage domestique. Cette perspective analytique rendant compte de la pluralité économique permet de déconstruire ce qui a été désigné comme la rationalité économique et de dialoguer avec les pratiques sociales qui concrétisent l'hybridation entre principes économiques. Dans ce moment d'hésitation entre deux horizons, retour à une recherche forcenée de la croissance ou orientation vers le bien vivre, les associations si elles fournissent un travail sur leurs modèles socio-économiques

originaux peuvent alimenter la discussion publique en suggestions pour une transition écologique et solidaire.

- ✓ Ceci nous conduit au deuxième défi, la relation entre associations et action publique. Pour que les voix associatives soient entendues encore faut-il que les politiques publiques ne soient pas descendantes et que l'appréciation de leur bilan ne soit pas confiée à des experts appliquant des recettes empruntées au privé lucratif. Les diagnostics élaborés par des composantes du monde associatif, sur le plan territorial ou sectoriel, fournissent des éléments beaucoup plus fiables et précis de la situation. Ils peuvent aider à l'élaboration d'une action publique rénovée parce que fondée sur la co-construction entre pouvoirs publics et réseaux citoyens. A une culture de la défiance entre société civile et instances élues peut se substituer un pari de confiance. Au demeurant une volonté de co-construction a déjà été mise en œuvre par des collectivités pionnières. Elle est aujourd'hui reprise par des équipes municipales nouvelles mais la nécessité de méthodes continue à se faire sentir. Il importe donc, dans la lignée de ce que fait le Réseau des territoires pour l'économie solidaire, de continuer à mutualiser entre territoires puisque les processus de co-construction restent complexes : multiplicité des associations, émergence de collectifs informels, établissement des critères d'attribution, opacité des budgets consolidés au niveau d'une collectivité, articulation entre élus et techniciens sont autant de points qui méritent d'être examinés de manière transversale en croisant les expériences. Ce qui a été amorcé au niveau de la discussion entre responsables publics et acteurs

associatifs est à poursuivre dans deux directions au moins ; au niveau national avec les principales forces politiques, au niveau international avec des tentatives significatives de co-construction comme celle menée par la mairie de Barcelone explicitée par un de ses membres dans [Du social-business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale.](#)

- ✓ Mais, c'est le troisième défi, la crédibilité ne peut être confortée que si l'inter-coopération au sein de l'économie sociale et solidaire est améliorée. Le déficit sur ce plan est patent, les solidarités entre les formes les plus institutionnalisées et les formes plus émergentes ne sont pas véritablement opérantes, pire sous le discours de la complémentarité s'immisce souvent la réalité de la compétition qui s'immisce. De plus, l'irruption d'une acception dépolitisée de l'entreprise sociale conçue comme un capitalisme à but social ou d'intérêt général met en avant la moralisation d'un système inchangé. Elle débouche sur une surestimation du professionnalisme gestionnaire dans laquelle se perdent certains dirigeants adeptes du managérialisme, ce système d'interprétation du monde à partir de la catégorie de la performance.

Il existe aussi des raisons plus anciennes qui handicapent la collaboration entre entités de l'ESS parmi lesquelles la hiérarchisation entre les statuts juridiques. L'économie sociale a opté pour le modèle coopératif ou mutualiste, marginalisant les configurations associatives, ce qui n'est guère tenable au moment où 80% des emplois dans l'ESS se trouvent dans les associations. L'ESS ne peut donc trouver un sens que si elle se délivre des conformismes et pesanteurs héritées pour se renouveler par sa

visée d'émancipation. Certes, elle assure des fonctions correctives mais elle ne saurait se borner à celles-ci, sa spécificité tient à un couplage entre réparation et changement démocratique.

Dans une ESS de transformation l'assimilation entre statuts de l'économie sociale et gouvernance démocratique ne peut être maintenue que si les acquis juridiques sont prolongés par des opportunités de délibération offertes aux usagers comme aux salariés et aux bénévoles. A rebours d'un alignement sur les normes dominantes l'ESS ne peut gagner en légitimité que si elle affronte l'épreuve d'une démocratie en actes. Il n'y a là nul rêve d'un monde parfait mais la conviction des potentialités d'un apprentissage collectif.

D'où la pertinence d'une autre coopération, celle entre acteurs et chercheurs pour un croisement des savoirs dont la mise sur pied de l'observatoire des libertés associatives témoigne. Elle s'élargit dans cette journée à une triangulation entre acteurs associatifs, chercheurs et responsables publics. Sous cet aspect cette rencontre est donc un point de départ qui appelle des prolongements pour une véritable prise en compte du monde associatif demain.

Afin de préparer les prochaines échéances, rappelons qu'une édition participative est disponible pour la libre expression associative sur [Médiapart](#), elle est destinée à accueillir vos réactions, remarques et commentaires. Elle vous est donc ouverte.